

## LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Notaire David CABRIT, de Montjézieu, période 1643-1645, coté 3E15780 AD Lozère, relevé par Jerome Cuchet

Registre très abimé par l'humidité et restauré

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9912	1643/04/28	Contrat de mariage	Montfalgoux (Trélans), Born (Delmat-Rouergue)	<b>Aldebert Antoine, laboureur</b> <b>Miquel Jeanne</b>	Contrat de mariage entre Antoine Aldebert, laboureur du village de Montfalgoux, paroisse de Trélans, fils d'André et d'Antoinette Tibauges (incertain), d'une part et Jeanne Miquel, fille de Jean et de feu Marie N. du village de Born paroisse Delmat en Rouergue. Jean Miquel, héritier universel de sa défunte épouse, à charge de transmettre ses biens à l'une de ses filles, constitue en dot à sa fille, l'ensemble des biens que sa femme lui a laissé. Il lui donne en outre, la moitié de tous ses biens. Antoine Aldebert, donne de son coté la somme de 300 livres. Catherine Miquel soeur de la future. Fait à Montfalgoux. (le village du Born, se situe à Prades d'Aubrac, en Aveyron)	
0026	1645/02/10	Achat	Montjézieu	<b>Astruc Louis, maçon</b> <b>Sarrouy Pierre, tisserand</b>	Pierre Sarrouy, tisserand et Antoinette Ressouche, mariés de Montjézieu, renoncent au pacte de rachat conclu lors de la vente d'un champs sis au terroir del rieu de Pin, à Louis Astruc, maçon de Montjézieu, passée le 02/06/1639, pour la somme de 90 livres et vendent au même la plus value sur le même champs pour 42 livres. Fait à Montjézieu, soussignés Bertrand Boudon, praticien du Crouzié & Barthélemy Brunel de Peyrefiche.	
0027	1645/02/19	Quittance	Busses (Salmon)	<b>Astruc Louis, maçon</b> <b>Astruc Barthélemy ,</b> <b>laboureur</b>	Louis Astruc, maçon de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de son frère Barthélemy Astruc, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, la somme de 60 livres, en tant moins de ses droits de légitime sur les biens de ses défunts parents. Fait à Montjézieu.	
9892	1643/02/01	Quittance	Capchalac (Canilhac), le Ginestoux (les Salces)	<b>Astruc N., laboureur</b> <b>Castagnier Louis, laboureur</b>	N. Astruc, laboureur du lieu de Capchalac, paroisse de Canilhac, reconnaît avoir reçu de son beau frère, Louis Castagnier, du village du Ginestoux, paroisse des Salces, la somme de 20 livres 9 sols, pour entier paiement de la constitution de dot faite à Valence Castagnier, sa femme (reçu Me Cabrit). Fait à Montjézieu, soussigné Jean Cabrit, clerc.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9893	1643/02/05	Achat	le Paven (Salmon)	<b>Barnier Jean</b>	Jean Barnier, du village du Paven, paroisse de Salmon, vend à son beau frère, Jean Clavel, meunier du moulin du Flouret, en reste de la dot constituée à sa soeur Marguerite, femme de Jean Barnier, un tronçon de terre aux appartenances de Salmon, se mouvant de la directe du seigneur de Montferrand, soumise au droit de quart, pour la somme de 30 livres. Fait à Montjézieu, soussigné Guyon Cabrit, clerc.	
9988	1644/07/05	Accord	Montjézieu	<b>Bessest Guillaume, hôte Montcamp Genyes</b>	Sur le point d'entrer en procès, Me Guillaume Bessest, hôte de Montjézieu et Genyes Moncamp, maître tailleur, comme ayant droit et cause de feu Etienne Cros et de sa femme Anne Jouve, à propos d'une maison tombant en ruine, donnée à Bessest et Cros au nom de leurs femmes, pour leur droit de légitime. Bessest avait enjoint sans succès, Montcamp a y faire les travaux nécessaires à son entretien, les parties s'accordent finalement. Montcamp donne la permission à Bessest d'y faire les travaux dans la partie lui revenant, à ses frais, et d'entreprendre aussi les réparations de la voûte. Fait à Montjézieu, soussigné Me Bertrand Boudon, praticien.	
0044	1645/05/09	Achat	Montjézieu	<b>Boissonade Barthélemy, notaire Ducel Jean, laquais</b>	Jean Ducel, laquais de Montjézieu, vend à Me Barthélemy Boissonade, notaire royal de Montjézieu, un coin de jardin sis à Montjézieu, relevant du sieur de Montjézieu, pour le prix de 16 livres. Fait à Montjézieu, soussignés Boissonade et Me Mathieu Boyer de Marvejols.	
0035	1645/03/12	Achat	Montjézieu, Montels (le Pin)	<b>Boissonade Gaspard, notaire Vidal Etienne, laboureur</b>	Etienne Vidal, laboureur de Montels, paroisse du Pin, vend à Me Barthélemy Boissonade, notaire royal de Montjézieu, un champs sis à Montels, appelé la Rabière, relevant du sieur de Montjézieu, qu'il avait acheté avec pacte de rachat, le 06/05/1626, à Antoine Vidal. La vente est conclue pour la somme de 60 livres et aux mêmes conditions de rachat. Fait à Montjézieu, soussignés Me Boissonade et Barthélemy Brunel.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9958	1644/01/14	Contrat de mariage	le Paven (Salmon), le moulin du Flouret	<b>Boissonade Mathieu</b> <b>Clavel Jeanne</b>	Contrat de mariage entre Mathieu Boissonade, tisserand, du village du Paven, paroisse de Salmon, fils de Jean et de Catherine Paparel d'une part, et honnête fille Jeanne Clavel fille de feu Jean et Marguerite Bessest du moulin du Flouret. Jeanne est assistée de son frère Jean. Marguerite Bessest et son fils Jean constituent en dot à leur fille Jeanne, sur les biens paternels, la somme de 240 livres, 2 robes et du fait d'un légat fait par sa soeur feue Marguerite, la somme de 20 livres. Jean Boissonade et Catherine Paparel, établissent leur fils héritiers de leurs biens et lui donnent la moitié de tous leurs biens, à charge pour lui de les nourrir, chausser et vêtir. Fait au Paven, soussignés Me Gaspard Boissonade greffier d'Auxilhac, Me Antoine Boissonade, son fils et Guillaume Bessest.	
0011	1644/12/19	Quittance	Les Hermaux, Cadenet (st Germain du t.)	<b>Boissonade Pierre, laboureur</b> <b>Gineste François, charpentier</b>	Pierre Boissonade, fils de Laurent, laboureur de Champcros, habitant à présent aux Hermaux, reconnaît avoir reçu de François Gineste, fils de Jean et de feue Antoinette Montilhet du village de Cadenet, paroisse de saint Germain du teil, la somme de 54 livres et une robe, en tant moins de la constitution faite par Jean Gineste, à Jeanne sa fille, femme de Pierre Boissonade (Me Cabrit le 21/01/1629, 3E13178). Fait à Montjézieu, soussigné Antoine Chapbert mulatier d'Auxilhac.	
9895	1643/02/00	Quittance	Auxilhac (Salmon)	<b>Boissonade, Me Gaspard</b> <b>notaire</b> <b>Causse Etienne, charpentier</b>	Etienne Causse, charpentier d'Auxilhac, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de Me Gaspard Boissonade, notaire d'Auxilhac, la somme de 50 livres en tant moins de la constitution faite à Suzanne Boissonade, sa femme. Fait à Auxilhac.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9937	1643/09/23	Testament	Auxilhac (Salmon)	<b>Boissonade, Me Gaspard notaire et greffier</b>	<p>Testament de maître Gaspard Boissonade, notaire royal jadis et greffier d'Auxilhac paroisse de Salmon, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon, au tombeau qu'il a où fut enseveli son père Me Jean Boissonade. Il lègue 8 livres pour la construction de la chapelle d'Auxilhac payable quand les travaux auront commencés. Il donne à ses fils Me Antoine notaire, Ysac, Jean-Antoine et à chacun la somme de 450 livres, payable à leur mariage ou à leurs 25 ans et donne à son fils notaire, ses notes et papiers, sa maison dit d'Abinal avec un peu de jardin du coté du chemin pour faire le tour de la maison. A Anne seconde, Charlotte, Catherine et Anne troisième et à chacune, la somme de 450 livres payable lors de leur mariage. Pareille somme à ses posthumes. A Anne Boissonade, femme de Pierre Astruc de Corrégac et à Marie Boissonade femme de Jean Viellevigne de la Cazette, outre leur dot, la somme de 3 livres. Il institue héritière universelle sa femme Claire Delherme, à la charge de rendre son héritage, sans distraction de quarte trebellianique au cas où elle se remarierait, à une de ses filles.</p>	
9937	1643/09/23	Testament	Auxilhac (Salmon)	<b>Boissonade, Me Gaspard notaire et greffier</b>	<p><u>Suite de l'acte</u> : Il lui lègue une pension annuelle constituée de 6 sétiers (2 seigle, 2 froment, 2 orge), une coupe de sel, une coupe d'huile de noix, 50 livres de lard, 30 livres de fromage, une robe et 3 cannes de toile ainsi que la somme de 10 livres. Elle pourra prendre du bois au jardin et des fruits aux arbres de son héritier. Il lui donne une de ses maisons avec 2 bons lits garnis et des meubles nécessaires à une femme de sa qualité. Si elle venait à décéder sans avoir désigné d'héritier, il nomme héritier son fils Antoine auquel il substitue Ysac, puis Jean-Antoine, les posthumes mâles, l'aînée de ses filles qui sera mariée puis ses autres enfants par ordre de primogéniture et enfin sa fille Anne plus vieille. Il autorise la vente de sa métairie de Cadoulle pour pouvoir payer ses dettes. Cette vente devra se faire avec l'assistance du sieur Boissonade, curé de Salmon, son frère, du sieur Delherme bourgeois de saint Aularie (Ste Eulalie) son beau frère et de messieurs de Rostaing, juge et bourgeois de la Canourgue</p>	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
0066	1645/09/18	Testament	Reilles (Salmon)	<b>Bonnieu Antoine, tisserand</b>	Testament d'Antoine Bonnien, tisserand de Reilles, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Il donne à ses frères, Guillaume, du village des Boudons paroisse de Grèzes, autre Guillaumed de Chirac et à Guillaume troisième, tisserand de Reilles et à chacun la somme de 10 livres. A Catherine Bonnien, femme d'Antoine Vaissade de Montjézieu, la somme de 10 livres. A Jeanne, aussi sa soeur, veuve de Jean Fournier, la somme de 10 livres. A ses autres soeurs Jeanne et Catherine et à chacune la même somme et à Hélix Mazot, sa marâtre, 10 livres. A Marguerite Vaissade, sa filleule 16 livres et une brebis. Il nomme héritier universel son frère Jean de Reilles à qui il substitue Guillaume plus vieux, puis Guillaume second puis ses frères et soeurs dans l'ordre de primogéniture. Fait à Reilles, maison du testateur, soussigné Me Etienne la Boissonade, prêtre et curé de Salmon. Par la suite il déclare que Jean Brugière d'Auxilhac lui doit, pour cause de prêt, la somme de 10 livres, Guillaume Thédenat tisserand de Montjézieu, la somme de 9 livres 5 sols et Guillaume Thédenat, fils de Guillaume 25 sols.	
0048	1645/05/21	Echange & permutation	Reilles (Salmon)	<b>Bonnieu Jean, laboureur Jouve Jean</b>	Jean Bonnien, fils de feu Jean, du village de Reilles, paroisse de Salmon, et Jean Jouve, fils de feu Jean du même lieu, procèdent à un échange de biens. Jean Bonnien donne à Jean Jouve, un jardin sis à Reilles, relevant de la directe du sieur de Montjézieu ainsi qu'un champs aussi à Reilles, appelé les Faisses. En échange, Jouve donne un champs au terroir de Prat de Bertou ainsi qu'un tronçon de pré à Reilles. Fait à Montjézieu, soussigné Guillaume Debelle.	
	1643/03/21	Prise de possession	Le Monastier	<b>Boudon Jean, clerc tonsuré</b>	Jean Boudon, clerc tonsuré, fils de Gabriel du Monastier, assisté de frère Etienne Chirac, prêtre et religieux du Monastier, est mis en possession du cléricat du Monastier, vacant par le décès de Messire Etienne Judicier clerc et dernier possesseur. Fait au Monastier devant le porche de l'église, soussignés J.Boudon clerc et E.Chirac prêtre.	
9882	1643/01/00	Quittance	Auxilhac, St Saturnin de Lenne	<b>Bourgade Etienne Jaudon N., maître maçon</b>	Etienne Bourgade, d'Auxilhac, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de N. Jaudon, maître tailleur de saint Martin de Lenne, diocèse de Rodez, la somme de 120 livres à lui due suite à la vente d'une maison à saint Saturnin (contrat reçu Me Argentiell). Fait à Montjézieu, présents et soussignés NN. sieur de la Felgière et Jean Cabrit Clerc	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9883	1643/01/14	Relaxation	La Capelle Bonance, St Saturnin de Lenne	<b>Bourgade Etienne Lacam Me Jean, praticien</b>	Etienne Bourgade, maître tisserand, fils de feu Domenge Bourgade et de Jeanne Lacam, originaire de saint Saturnin de Lenne, vivant à Auxilhac, vend à son oncle Me Jean Lacam, pour la somme de 60 livre, une pièce de terre sise aux appartenances de la Guiraldie (ressort du château de Grun), paroisse de st Saturnin de Lenne, qui lui avait été donnée lors de son mariage. Fait à Montjézieu, soussignés, noble Antoine de Jurquet, sieur (sic) de la Chaze et Guyon Cabrit, cleric.	Antoine de Jurquet est prieur de la Chaze et non seigneur du lieu
9998	1644/10/16	Quittance	Montjézieu	<b>Cabannes Jean Astruc Louis, maçon</b>	Louis Astruc, maçon de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Jean Cabannes, fils de feu Guillaume de Montjézieu, la somme de 170 livres, dont 120 livres pour l'engagement d'une terre qu'il avait faite à Jean Cabannes le 06/01/1637 et le reste en paiement de la constitution faite à Marguerite Cabannes sa femme. Fait à Montjézieu, soussignés Me Thomas Fabre marchand de Marvejols, Guillaume Besset	
9898	1643/03/00	Quittance	Peyrefiche (les Salces)	<b>Carlac N. Chassaric Pierre</b>	N. Carlac, reconnaît avoir reçu de son beau (père ou frère) Pierre Chassaric du village de Peyrefiche, paroisse des Salces, la somme de ... et un linceul de toile en tant moins de la constitution faite à NN., sa femme. Fait sur la place publique de Marvejols, présent et soussigné Jean Benoît, bourgeois du Monsatier.	Acte très abimé
9888	1643/01/31	Contrat de mariage	Busses (Salmon), Massibert (Chirac)	<b>Carlac Pierre Vignes Catherine</b>	Contrat de mariage entre Pierre Carlac, fils de Jean et d'Anne Pouget du village de Massibert, paroisse de Chirac d'une part et honnête fille Catherine Vignes, filles de feu Guillaume et de Marie Vidal du village de Busses paroisse de Salmon, d'autre. Catherine est assistée de son cousin, Foulcrand le Charpentier du village du Paven et de Jean Caulet de Busses, comme procureur d'Antoine Vidal (fils d'Etienne et de Catherine Bastide), oncle de Catherine. Cette dernière se constitue en dot tout et chacun ses biens consistant en maison, paillers, étables, jardins, prés, champs, bois, situés aux appartenances de Busses. Jean Carlac donne à son fils la somme de 200 livres. Fait à Marvejols, soussignés Jean Pouget, marchand de saint Germain, fils de feu Guillaume.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
0051	1645/06/06	Contrat de mariage	les Salces, st Germain du T.	<b>Cavalier Guillaume, laboureur Courdeau</b> <b>Françoise</b>	Contrat de mariage entre Guillaume Cavalier, fils de feu André et de Jeanne Richard des Salces d'une part et honnête fille Françoise Courdeau, fille de feu Guillaume et de Claire Lafont, d'autre. Françoise est assistée de son beau frère Guillaume Grousset, lequel comme mari de autre Françoise Courdeau, fille et héritière dudit Guillaume Courdeau, donne en dot à sa belle soeur, conformément au dernier testament dudit feu Guillaume (reçu Me Reversat, notaire de Nogaret), la somme de 270 livres, une couverture, 2 linceuls, 2 robes, 2 bêtes à laine. Françoise et Etienne Courdeau ses frère et soeur, lui donnent en outre 2 autre bêtes à laine. Jeanne Richard, ayant reçu de bons et agréables services de son fils Guillaume, lui donne la moitié de tous ses biens, se réservant le droit de pouvoir tester et de doter Jean, Guillaume et Antoinette ses autres enfants.	
0051	1645/06/06	Contrat de mariage	les Salces, st Germain du T.	<b>Cavalier Guillaume, laboureur Courdeau</b> <b>Françoise</b>	<b>Suite de l'acte</b> : Elle donne à Jean et à Guillaume la somme de 36 livres payable à leur mariage ou lorsqu'ils auront 25 ans. A Antoinette la somme de 50 livres, une robe, une couveture et 2 linceuls aussi lorsqu'elle se mariera. Elle se réserve en outre, si elle ne pouvait demeurer avec son fils Guillaume, une pension constituée de 2 sétiers seigle et un cartal avoine, un boisseau et demi de sel, 3 livres de beurre et 5 livres de fromage, 8 livres de porc salé, une livre de lard, une robe tous les 5 ans et une chemise tous les ans ainsi qu'un coin de maison et la somme de 30 livres. Fait à saint Germain, maison des mariés, soussignés sire Guillaume Pouget, marchand, Guillaume Courdeau aussi marchand et jean Boniol, maître cordonnier du Mazet.	
9965	1644/03/02	Achat	Les Salces	<b>Cavalier Guillaume, laboureur Pigieyre Jean, laboureur</b>	Jean Pigieyre, laboureur des Salces, vend à Guillaume Cavalier, laboureur du même lieu, un champs appelé champs grand, sis aux Salces, relevant du marquis de Canilhac et du sr de la Roche, pour le prix de 27 livres. Fait à montjézieu, soussignés Guillaume Pouget, marchand de st Germain et Jean Valmalle fils de Jean d'Auxilhac.	
0002	1644/10/21	Obligé	Montferrand, Capelade (Banassac)	<b>Cérurier Jean, maître tanneur</b> <b>Maligié Antoine, laboureur</b>	Antoine Maligié, laboureur de Montferrand, paroisse de Banassac, reconnaît devoir à Jean Cérurier, maître tanneur de Capelade, même paroisse, la somme de 114 livres pour cause de prêt, qu'il s'oblige à payer d'ici la prochaine st Michel. Fait à Montjézieu.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
0021	1645/02/01	Testament	Reilles (Salmon)	<b>Seveyrac Antoinette</b>	Testament d'Antoinette Ceveyrac, veuve de Jean Jouve, laquelle, malade et alitée, déclare vouloir être enterrée au cimetière de l'église paroissiale de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Elle lègue à sa fille Antoinette, outre sa dot, la somme de 300 livres, à son fils Etienne, la somme de 30 livres, à recouvrer sur Barthélemy Ceveyrac, son frère, laboureur de Cadenet, en tant moins des droits de légitime qu'il lui doit encore, à son autre fille, Marie, elle donne la somme de 60 livres, à prendre pour reste de sa dot, sur son frère Barthélemy, et une robe, payable lors de son mariage, ainsi que la somme de 7 livres 10 sols que lui doit Jean Clavel, meunier du Flouret. A son fillâtre Jean Jouve, plus jeune, tisserand, la somme de 24 livres, aussi à prendre sur son frère Barthélemy. A Guillaume Jouve, son filleul, fils de Jean, la somme de 9 livres à prendre sur Barthélemy. A Ceveyrac, son neveu du Cadenet, la somme de 3 livres. Elle veut que son héritier fasse quittance à son frère Guillaume de la somme de 10 livres et une robe qu'elle a déjà reçue de lui. Elle nomme héritier universel, son fillâtre Jean Jouve, déjà héritier de son père. Fait à Montjézieu, maison de la testatrice	
9949	1644/01/09	Quittance	Fromenteyrols (Salmon)	<b>Clavel Guillaume Cornuéjols Guillaume &amp; Pierre</b>	Guillaume Clavel, fils de feu autre Guillaume et de Hélix Lacas, du Fromenteyrols, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de Guillaume et Pierre Cornuéjols, père et fils, laboureur dudit village, la somme de 15 livres, en paiement d'une même somme léguée par Hélix Lacas, sa mère, femme en dernier lit de Guillaume Cornuéjols (testament reçu Me Cabrit le 24/12/1635, 3E13185). Fait à Marvejols, devant la boutique de Me Etienne Lafon, soussigné Jean Valentin, marchand du Monastier.	
0047	1645/05/15	Quittance	Combret (st Germain du T), le Bruel (le Pin)	<b>Clavel Guillaume Salesse Jean, tisserand</b>	Jean Salesse, tisserand du village du Bruel, paroisse du Pin, reconnaît avoir reçu de Guillaume Clavel, laboureur de Combret, paroisse de saint Germain du teil, la somme de 34 livres en tant moins du paiement du contrat d'achat passé par Salesse à Clavel d'un bien appartenant à Astrugue Clavel, sa femme et aussi pour paiement du légat fait par feu Guillaumette Clavel à ladite Astrugue sa fille (reçu Me Cabrit). Fait à montjézieu.	



Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9973	1644/04/29	Bail en paiement	Combret (st Germain du T)	<b>Clavel Jean, laboureur</b>	Jean Clavel, fils de Barthélemy, laboureur de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, donne à bail en paiement à Jean Gibert, tisserand de Combret, comme mari de Louise Clavel, un champs sis à Combret appelé la Courtilhe, relevant du marquis de Canilhac, pour le prix de 70 livres dont il se trouve redevable pour reste de la constitution de Louise et à cause d'un légat fait à Louise par Catherine Simond femme en premier lit de Jean Clavel. Fait à Montjézieu, soussignés Guyon Cabrit, clerc et Me Barthélemy Hugonnet praticien de la Canourgue.	
9983	1644/05/30	Achat	Peyrefiche (les Salces), Combret (st Germain du T.)	<b>Clavel Jean, laboureur Brunel Barthélemy, laboureur</b>	Jean Clavel, fils & héritier de Pierre, laboureur de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, vend à Barthélemy Brunel, son beau frère de Peyrefiche, paroisse des Salces, un champs et pré joignant, sis à Combret au terroir del Frontil, relevant du marquis de Canilhac, sous la censive d'un mitadenc de seigle, pour le prix de 175 livres, pour paiement de la constitution faite par feu Pierre à Valence Clavel, femme dudit Brunel (contrat reçu Me Cabrit le 02/07/1623) et la somme de 25 livres que Brunel avant payée comme caution de Jean Clavel à noble Jacques Puel sieur du Villaret fils et héritier de feu François Puel sieur d'Ajas. Fait à montjézieu, soussigné Brunel.	
9978	1644/05/03	Quittance	Combret (st Germain du T)	<b>Clavel Jean, laboureur Clavel Guillaume</b>	Jean Clavel, fils de Barthélemy, laboureur de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, reconnaît avoir reçu de Guillaume Clavel, fils de Pierre, son beau frère du même lieu, la somme de 46 livres 8 sols et une robe, en paiement de la constitution faite à Catherine Clavel, sa femme et soeur de Guillaume, dont 8 livres au titre du légat fait à Catherine par sa mère Guillemette Cayrol (reçu Me Cabrit). Fait à Montjézieu.	
9977	1644/05/03	Achat	Combret (st Germain du T)	<b>Clavel Jean, laboureur Latour Jean, tisserand</b>	Jean Clavel, fils de Barthélemy, laboureur de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, vend à Jean Latour, tisserand de Combret, un tronçon de champs sis à Combret, appelé le Chef, relevant du marquis de Canilhac, pour le prix de 10 livres. Fait à Montjézieu, soussigné Jacques de Boissonade, sieur de Ribes.	
9976	1644/05/03	Achat	Combret (st Germain du T)	<b>Clavel Jean, laboureur Clavel Pierre, tisserand</b>	Pierre Clavel, tisserand, fils de Barthélemy, de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, vend à son frère Jean Clavel, laboureur du même lieu, un petit pailler de 2 étages sis à Combret relevant du marquis de Canilhac, pour ses droits de légitime, pour le prix de 30 livres. Fait à Montjézieu, soussigné Jacques de Boissonade, sieur de Ribes.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9965	1644/02/24	Quittance	le moulin du Flouret (Salmon), le Paven (Salmon)	<b>Clavel Jean, meunier Boissonade Mathieu, tisserand</b>	Mathieu Boissonade, tisserand du Paven, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de Jean Clavel, fils de feu Antoine du moulin du Flouret, la somme de 60 livres, une robe de couleur et une couverture laine, en tant moins de la constitution faite à Jeanne Clavel, soeur de Jean et femme dudit Boissonade (reçu Me Cabrit le 4/01/1644). Fait à Montjézieu, soussigné Guillaume Fabre.	
0020	1645/01/30	Quittance	le moulin du Flouret (Salmon), le Paven (Salmon)	<b>Clavel Jean, meunier Boissonade Mathieu, tisserand</b>	Mathieu Boissonade, tisserand du Paven, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de Jean Clavel, meunier du moulin du Flouret, la somme de 24 livres, en tant moins de la constitution faite à Jeanne Clavel, femme de Mathieu Boissonade. Fait à Montjézieu, soussigné Guillaume Debelle, tisserand.	
9985	1644/06/26	Accord	Marijollet, Auxilhac (Salmon)	<b>Clavel Jean, tisserand Chabert Antoine, mulatier</b>	Accord trouvé entre Antoine Chabert, mulatier d'Auxilhac et Jean Clavel, tisserand de Marijollet, paroisse de Salmon, à propos de la plus value d'une pièce de terre sise à Auxilhac, vendue par Chabert à Clavel pour la somme, jugée trop faible, de 10 livres. Clavel paiera à Chabert la somme de 30 livres au titre de la plus value. Fait à Montjézieu, soussignés Guyon Cabrit, cleric et Jean Valentin, prud'homme.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
0041	1645/04/20	Accord	Combret (st Germain du T), le Fromental, le Trébatut (les Salces)	<b>Clavel Laurent, charpentier</b> <b>Couderc Jean</b> <b>Vidal Jean</b>	Accord trouvé entre Laurent Clavel, charpentier de Combret, paroisse de saint Germain du teil, comme ayant droit de Jacques Andrieu de Pommayrols, lui même ayant droit et cause de Pierre Vidal du Trébatut, demeurant à présent au Vergognoux, paroisse de Pomairols, et Jean Couderc dit Chaboutel, à propos des droits de légitime de Pierre Vidal, se montant à la somme de 135 livres. Jean Vidal avait, pour paiement de ses droits, donné à son frère 2 pièces de terre, un pré au trébatut appelé lou Pradalhou et une chenevière sise au même lieu. Jean Couderc dit Chaboutel, étant tenancier desdites pièces, Jean Vidal voulait le faire condamner aux dépens. Couderc exposait que Jean Vidal ne pouvait avoir baillé à Andrieu ces pièces de terre car il les lui avait vendues auparavant. Jean Vidal disposant d'autres biens pour payer les droits de son frère, il entendait se faire relaxer. Contre le paiement par Couderc de la somme de 40 livres, Laurent Clavel le quitte de tous droits et prétentions qu'il pouvait avoir sur lesdites pièces. Jean promet bailler à son frère d'autres fonds. Fait à saint Germain, maison d'Antoine Nogaret, soussignés Jean Boudon Bourgade et Guillaume Courdeau.	
0009	1644/12/10	Achat	le Trébatut (les Salces), Combret (st germain du T.)	<b>Clavel Laurent, charpentier</b> <b>Vidal Jean, laboureur</b>	Laurent Clavel, charpentier du village de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, vend à Jean Vidal, laboureur du Trébatut, paroisse des Salces, une chenevière sise au Trébatut, relevant du marquis de Canilhac, baillée pour partie à Pierre Vidal pour paiement de ses droits de légitime, pour le prix de 85 livres. Laurent Clavel dit vouloir employer la somme au rachat des droits de légitime de Marie Massaboeuf, vendus par Vidal à Jean Pouget ce même jour pour 60 livres et les 25 livres restant pour racheter les droits de légitime vendus par Antoine Massaboeuf au même Pouget. Fait à Montjézieu.	
9979	1644/05/03	Quittance	Combret (st Germain du T)	<b>Clavel Pierre, tisserand</b> <b>Clavel Guillaume</b>	Pierre Clavel, tisserand, fils de Barthélemy, de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, reconnaît avoir reçu de Guillaume Clavel, fils de feu Pierre, son beau frère, la somme de 18 livres en paiement du contrat d'achat passé en faveur de Guillaume par sa soeur Antoinette à présent femme de Pierre, dont 8 livres au titre du légat fait par Guillaumette Cayrol, mère d'Antoinette. Fait à Montjézieu.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9930	1643/08/02	Quittance	Le Fromenteyrols, la Salle (Salmon),	<b>Cornuéjols Guillaume Pierre Jurquet Jean, métayer</b>	Guillaume & Pierre Cornuéjols, père et fils, laboureurs du village de Fromenteyrols, reconnaissent avoir reçu de Jean Jurquet, métayer de la métairie de la Salle, la somme de 103 livres (40 livres en monnaie, et 63 livres en une jument alezan et 20 bêtes à laine), en tant moins de la constitution faite à leur fille Gabrielle lors de son mariage avec ledit Pierre Cornuéjols (reçu le 5/07/1643 Me Cabrit). Fait à la métairie de la Salle, soussigné noble Antoine de Jurquet, prieur de la Chaze	
9926	1643/07/05	Contrat de mariage	Le Fromenteyrols, la Salle (Salmon),	<b>Cornuéjols Pierre Jurquet Gabrielle</b>	Contrat de mariage entre Pierre Cornuéjols, fils de Guillaume et de feu Hélix Lacas, du Fromenteyrols, paroisse de Salmon, d'une part, et honnête fille Gabrielle Jurquet, fille de Jean et de Catherine Joyer, habitant à la métairie de la Salle. Ces derniers constituent en dot à leur fille la somme de 300 livres, 3 robes, une couverture laine, 4 linceuls et 20 bêtes à laine. Guillaume Cornuéjols, en considération des bons services rendus par son fils, lui donne la moitié de tous ses biens, s'en réservant l'usufruit et devra vivre sous le toit des futurs. Ces derniers lui verseront une pension annuelle. Il leur donne aussi les biens que lui a laissée sa défunte épouse. Fait à Montjézieu.	
0034	1645/03/02	Quittance	Auxilhac (Salmon), Montjézieu	<b>Courdeau Etienne Fournier Guillaume, maître tisserand</b>	Guillaume Fournier, maître tisserand de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Etienne Courdeau laboureur et Astrugue Bonnenfant, mariés d'Auxilhac, paroisse de Salmon, la somme de 29 livres 12 sols, une robe, 2 linceuls, en tant moins de la constitution faite à sa fille Magdeleine Brunel, femme de Guillaume Fournier (reçu Me Cabrit). Fait à Montjézieu.	
9968	1644/04/05	Testament	Saint Germain du Teil	<b>Courdeau Jeanne</b>	Testament de Jeanne Courdeau, fille de feu Etienne du lieu de saint Germain du Teil, laquelle, malade et alitée, déclare vouloir être enterrée au cimetière de l'église paroissiale de saint Germain, au tombeau de ses prédécesseurs. Elle lègue à Etienne, Françoise et Catherine Courdeau, ses neveux, la somme de 10 livres payable à leur mariage. A autre Catherine Courdeau, aussi sa nièce, femme d'Antoine Nogaret de st Germain, la somme de 4 livres et nomme héritière universelle sa nièce Françoise Courdeau, femme de Guillaume Grousset dudit lieu. Fait à st Germain, maison de la testatrice, soussigné Guillaume Courdeau Picardy.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9971	1644/04/24	Quittance	le Vergognoux (le Pin), Montjézieu	<b>Debelle Antoine, marchand</b> <b>Fayet Jean, laboureur</b>	Me Antoine Debelle, marchand de Montjézieu, d'une part et Jean Fayet, laboureur du Vergognoux, paroisse du Pin, d'autre, étant sur le point d'entrer en procès pour raison de la somme de 37 livres due par Fayet à Debelle, pour l'achat d'une paire de boeufs aratoires et d'une vache (reçu Me Barthélemy Boissonade le 27/12/1632). Les 2 parties se quittent mutuellement de toutes les affaires qu'elles pourraient avoir ensemble. Fait à Montjézieu.	
9966	1644/04/04	Subrogation	Becques (la canourgue)	<b>Deltour Jean, laboureur</b> <b>Pouget Guillaume, marchand</b>	Guillaume Pouget, fils et héritier d'autre feu Guillaume, du lieu de saint Germain du Teil, subrogé à Jean Deltour, laboureur de Becques, paroisse de la Canourgue, une castagnède située à Paupouget et une terre labourable sise à Becques ayant été vendues le 11/12/1630, par Pierre Alla de Becques, à feu Guillaume Pouget, son père, avec pacte de rachat valable 10 ans, La subrogation, faite du consentement de Pierre Alla est conclue pour la somme de 78 livres. Deltour paye en outre à Pierre Alla la somme de 18 livres, annulant le pacte de rachat. Fait à Montjézieu.	
9948	1643/12/30	Quittance	le Monnet (Antrenas) Fretsaut (le Buisson)	<b>Dieulofès Durand, laboureur</b> <b>Glaudi Guillaume</b>	Durand Dieulofès, laboureur du village de Fretsaut (?), paroisse du Buisson, comme mari et seigneur des biens dotaux de feu Marguerite Glaudi reconnaît avoir reçu de Guillaume Glaudi du village du Monnet, paroisse d'Antrenas, la somme de 100 livres et une robe, pour reste et entier paiement de la constitution faite à sa femme au jour de son mariage (contrat reçu Me Dieulofès notaire de Chirac). Fait à Marvejols, en la maison de Me Pierre Pinet, praticien, soussigné Me Thomas Fabry, marchand.	
9880	1643/01/00	Quittance	Montjézieu	<b>Ducel Catherine,</b>	NN., tailleur de la ville de la Canourgue, mari de Catherine Bonnieu, reconnaît avoir reçu de Catherine Ducel, veuve de Guillaume Bonnieu de Montjézieu, la somme de 12 livres due à sa femme Catherine au titre d'un légat fait par Bonnieu jeune, son frère. Fait à Montjézieu, présent Jean Cabrit clerc.	Acte en partie illisible

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9916	1643/05/18	Testament	Reilles (Salmon)	<b>Ducel Pierre</b>	Testament de Pierre Ducel, laboureur du village de Reilles, paroisse de Salmon, lequel, malade et alité déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. A sa femme Catherine Ségala, au cas où elle ne pourrait demeurer avec son héritier, il donne pour son habitation, 2 membres qui sont sur la crotte de la maison neuve qu'il fait faire, 3 sétiers (1 seigle, 1 orge, 1 avoine), un quartier de pourceau, une coupe d'huile de noix, une robe tous les 3 ans et une chemise tous les ans ainsi que la somme de 150 livres. Elle demeurera maîtresse de tous ses biens pendant la minorité de son héritier. Il nomme héritier universel son fils Guillaume, il lui substitue sa soeur Catherine Ducel, femme de Jean Abinal de Montjézieu à qui il lègue, tout comme à son autre soeur autre Jeanne femme de Guillaume Nègre de Montjézieu, la somme de 60 livres. A sa servante Ysabeau Vaisset, la même somme. Fait à Reilles dans la maison du testateur, soussigné Guillaume Cabrit, clerc.	
9934	1643/08/18	Achat	Taupinet (st Laurent de Muret), les Hermaux	<b>Estevenon Jeanne Boissonade Jean Charrier Jean</b>	Jeanne Estevenon, veuve de Jean Boissonade, et son fils autre Jean, des Hermaux, vendent à Jean Charrier, vieux, laboureur du village de Taupinet, paroisse de saint Laurent du Muret, un pré sis à Taupinet, relevant du seigneur du Muret, pour le prix de 76 livres. Fait à saint Laurent, soussignés Me Pierre Pinet, praticien de Marvejols et Jean Pouget fils de feu Guillaume, marchand de saint Germain du Teil.	
9989	1644/08/31	Achat	Marijoulet, Auxilhac (Salmon)	<b>Forestier Jean, laboureur Chabert Antoine, mulatier</b>	Antoine Chabert, mulatier d'Auxilhac, paroisse de Salmon, vend à Jean Forestier, laboureur de Marijoulet, même paroisse, la plus value sur 2 pièces de terre, champs et pré, situées à Marijoulet, relevant du prieur de la Canourgue, vendues par feu Pierre Chabert, père d'Antoine à feu Pierre Forestier, père de Jean, pour la somme de 150 livres.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9923	1643/06/26	Testament	Le Ségalla (le Pin)	<b>Fournier Jean</b>	Testament de Jean Fournier, laboureur du village du Ségalla, paroisse du Pin, époux de Jeanne Bonnieu, lequel, malade et alité déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale du Pin, au tombeau de ses prédécesseurs. Il lègue à Catherine, sa fille, la somme de 100 livres, 2 robes, une couverture laine et 2 linceuls, payable lorsqu'elle se mariera ou qu'elle aura l'âge de 25 ans. A ses fils, Jean & Guillaume, il donne à chacun la somme de 60 livres, payable lorsqu'ils auront 25 ans. Au cas où sa mère, Catherine Minolière ne pourrait demeurer avec son héritier, veut que sa pension lui soit payée annuellement. Il nomme héritière universelle sa femme Catherine Bonnieu, elle devra rendre à la fin de sa vie, son héritage, sans qu'il lui soit demandé de comptes, à leur fille aînée Marguerite à laquelle il substitue son fils Jean puis Guillaume. Fait au Ségalla en la maison du testateur.	
0045	1645/05/12	Quittance	Champcros (st Germain du T.)	<b>Gily Jean, marchand Gily Guillaume</b>	Guillaume Gily, du village de Champcros, habitant à présent au château de Trélans, reconnaît avoir reçu de Jean Gily, son frère, marchand de Champcros, paroisse de saint Germain du Teil, la somme de 73 livres, pour paiement de ses droits de légitime. Fait à Montjézieu, soussigné Guillaume Pouget, marchand et Antoine Nogaret.	
0055	1645/07/05	Quittance	Saint Germain du Teil,	<b>Grousset Guillaume, laboureur Cavalier Guillaume, laboureur</b>	Guillaume Cavalier, laboureur des Salces, reconnaît avoir reçu de Guillaume Grousset, laboureur de saint Germain du Teil, la somme de 150 livres, une robe, 2 linceuls et 2 bêtes à laine, pour paiement de la constitution faite à Françoise Courdeau, femme de G.Cavalier. Fait à Montjézieu.	
9921	1643/06/00	Quittance	le moulin du Flouret (Salmon), Combret (st germain du T.)	<b>Chassaric Guillaume, laboureur Clavel Jean</b>	Guillaume Chassaric, laboureur de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, reconnaît avoir reçu de Jean Clavel, fils de feu Jean et de Marguerite Bessest, meunier du moulin du Flouret, paroisse de Salmon, la somme de 90 livres. Il délivre à messire Jean de Jurquet sieur de Montjézieu, la somme de 60 livres que ledit Chassaric lui devait en tant moins d'une plus grande somme, en vertu d'une reconnaissance qu'il lui avait faite écrire et signer le 4 janvier dernier. Les 30 livres restant étant en paiement des robes, couvertures et linceuls contenus au contrat de mariage d'entre G.Chassaric et Antoinette Clavel, soeur de Jean. Fait à Montjézieu, soussigné N.Brunel laboureur de la Fabriguette.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9907	1643/04/12	Testament	Le Ségalla (le Pin)	<b>Hermet Jean, laboureur</b>	Testament de Jean Hermet, laboureur du village du Ségalla, paroisse du Pin, époux de Jeanne Chabert, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale du Pin, au tombeau de ses prédécesseurs. Il lègue à ses enfants Etienne et Jean et à chacun, la somme de xx livres, payable lorsqu'ils auront 25 ans,. Il designe héritière universelle, Antoinette, sa fille, femme de Jean Chaudesaigue. Fait au Ségalla, maison du testateur.	<i>L'acte est très mutilé. Nous comprenons que Jeanne Chabert est l'épouse en secondes noces du testateur mais ne pouvons affirmer que l'héritière universelle est fille de Jeanne Chabert</i>
9906	1643/04/00	Quittance	Le Ségalla (le Pin)	<b>Hermet Jean, laboureur Chaudesaigne Jean</b>	Jean Hermet, laboureur du Breuilh, paroisse du Pin, reconnaît avoir reçu de Jean Chaudesaigne, son beau frère, la somme de 300 livres en tant moins de celle de 440 livres que ledit Chaudesaigne devait apporter en vertu de son contrat de mariage d'avec Antoinette Hermet. Fait au Ségalla dans la maison dudit Thédénat.	
9979	1644/05/05	Achat	Combret (st Germain du T)	<b>Jaudon Etienne Chassaric Guillaume</b>	Guillaume Chassaric, laboureur de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, vend avec pacte de rachat pour un an, à Etienne Jaudon, fils de Pierre, laboureur de Combret, un tronçon de champs appelé lou Cartier sis à Combret, relevant du marquis de Canilhac, pour le prix de 24 livres. Fait à Montjézieu.	
0024	1645/02/05	Contrat de mariage	Ras (Chirac), le Monastier	<b>Jory Antoine, laboureur Vazelhe Louise</b>	Contrat de mariage entre Antoine Jory, fils de Jean et de feu Sandre Granier du village de Ras, paroisse de Chirac, d'une part et honnête fille Louise Vazelhe, fille de feu Pierre et d'Antoinette Boudon du Monastier. Les époux ont auparavant, le 03/02, sollemnisé leur union devant l'Eglise. Antoine atteste avoir atteint l'âge de 25 ans. Louise est assistée de son frère Louis, héritier de leur père. Ce dernier donne en dot à sa soeur la somme de 140 livres, une robe, une couverture, 2 linceuls. La somme sera payée en fonds ayant appartenu à leur feu père, consistant en un chasal de maison sise au Monastier et un champs auxdites appartenances, appelé de Valdetta. Il mettra une maison à la disposition des mariés pendant un an et devra payer les robes, couverture et linceuls dans 8 jours. Fait à Montjézieu, maison de Jean Deltour, soussignés Augustin Valentin maçon, Antoine Ribeyre, Guillaume Lacas tisserand de Montjézieu et Pierre Alla de Becques.	



Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9899	1643/03/16	Testament	Montels (le Pin)	Jory Ysabeau	Testament d'Ysabeau Jory, femme d'Antoine Vidal de Montels, paroisse du Pin, laquelle malade et alité déclare vouloir être enterrée au cimetière de l'église paroissiale du Pin, au tombeau de ses prédécesseurs. Elle lègue à ses fils Guillaume, Antoine et Jean et à chacun, la somme de 300 livres à leur mariage ou lorsqu'ils auront 25 ans. A son mari, Antoine Vidal, la somme de 15 livres et nomme héritière universelle sa fille Jeanne à qui elle substitue son fils Guillaume, puis Antoine et enfin Jean. Fait à Montels dans la maison des Vidal.	
0017	1645/01/25	Testament	Reilles (Salmon)	Jouve Jean	Testament de Jean Jouve, plus vieux, laboureur du village de Reilles, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Il ordonne que 33 ans après son décès, son héritier fasse dire une messe chaque année, à la fête de saint Jean-Baptiste. Il lègue à Jean Jouve, son fils issu de son premier mariage avec Antoinette Guiral, la somme de 300 livres comprenant les biens maternels, payable à son mariage, ou à ses 25 ans. A son autre fils Antoine, en lieu et place de son droit de légitime, une pension annuelle de 3 sétiers (1 froment, 1 seigle et 1 orge) au cas où il ne pourrait demeurer avec son héritier, lequel devra, en échange des tâches qu'il effectuera dans la maison, le chausser et le vêtir.	
0017	1645/01/25	Testament	Reilles (Salmon)	Jouve Jean	<b>Suite de l'acte</b> : A sa fille Jeanne, issue de son union avec Antoinette Ceveyrac, la somme de 400 livres, 3 robes, une couverture laine, 2 linceuls et 5 brebis, payable lorsqu'elle se mariera. A Antoinette, issue de la même union, femme de Pierre Solimont, il donne, outre sa dot, la somme de 300 livres. A sa Femme Antoinette Ceveyrac, au cas où elle ne pourrait demeurer avec son héritier, il lui donne la pension suivante; sa maison neuve joignant la bassecour de sa maison avec son lit garni et une caisse qu'il y a, 3 sétiers (1 froment, 1 seigle et 1 orge), une robe tous les 3 ans, une chemise chaque année, une coupe de sel, une d'huile de noix, 15 livres de porc salé. Elle pourra prendre du bois au lignier de son héritier et des fruits («d'ortolalhe») au jardin. Il nomme héritier universel, son fils Jean Jouve. Fait à Reilles, maison fougagne du testateur, présent (entre autres) pierre Jouve, laboureur de Reilles, soussigné, Habram Lacas et Guyon Cabrit.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
0072	1645/10/04	Testament	Reilles (Salmon)	<b>Jouve Pierre, laboureur</b>	Testament de Pierre Jouve, laboureur de Reilles, paroisse de Salmon, époux de Jeanne Forestier, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Il donne à Jean, Guillaume et Martin, ses fils, et à chacun, la somme de 105 livres payable lorsqu'ils se marieront ou auront 25 ans. A Catherine, Marguerite et Antoinette ses filles et à chacune d'elles, la somme de 240 livres, 2 robes, une couverture, 2 linceuls, payable à leur mariage ou à leur 25 ans. A sa femme Jeanne, si elle ne pouvait demeurer avec son héritier, une pension annuelle consistant en l'étage haut du Colombier que son héritier devra remettre en état, 3 sétiers (1 froment, 1 seigle et 1 orge), 25 livres de porc salé, une coupe de sel, une coupe d'huile de noix, une chemise chaque année, une robe tous les 3 ans, le droit de prendre des fruits au jardin. Il ordonne en outre que sa mère Marie Rigal soit entretenue aux frais de son héritier, conformément au testament de son père Pierre Jouve. Il nomme héritier universel, son fils Pierre Jouve..... (acte incomplet).	
9897	1643/03/06	Quittance	Busses (Salmon), sallèles (Banassac)	<b>Jurquet (de) noble Antoine, sr de Sallèles Carlac Pierre Vignes Catherine</b>	Noble Antoine de Jurquet, seigneur de Sallèles et de Lespinasse, habitant au château de Sallèles, paroisse de Banassac, reconnaît avoir reçu de Catherine vignes du village de Busses, des mains de son mari Pierre Carlac, la somme de 123 livres (dont 23 livres 9 sols de dépends), en paiement de la somme due par feu Etienne Vidal, aïeul de Catherine, à feu noble Guyon de Jurquet sieur de Montjézieu, le 21/01/1615. Faute de paiement, le sieur de Sallèles, comme tuteur et administrateur des biens et personnes des enfants du feu sieur de Montjézieu, avait poursuivi, le 05/12/1628, par devant les officiers ordinaires du mandement de Montjézieu, sentence de décret sur un pré ayant appartenu au feu Vidal. Fait à l'ermitage de st Jean du Vedel, soussignés Me Barthélemy Boissonade, notaire de Montjézieu et le sieur de Sallèles.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9974	1644/05/02	Ratification	Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Guyon Antoine, prieur</b>	Messire Guyon Antoine de Jurquet, prieur de saint Germain du Teil, habitant Montjézieu, ratifie la vente faite par messire Jean de Jurquet seigneur de Montjézieu, son frère, à sire Jean de Benoit bourgeois du Monsatier, de la quantité de 5 sétiers froment, 5 avoine, 10 livres argent, 4 chaponeaux et un chabrou de censive à prendre chaque année sur les héritiers et bien tenants de Laurent Raynal du village de Montet paroisse de Notre Dame de Salelles pour la somme de 1800 livres (Me Cabrit le 09/08/1642). Fait à Montjézieu, soussignés Me Jean Raynal, docteur en sainte théologie, prêtre et curé du Monsatier, Jean Cabrit, clerc.	
0043	1645/04/12	Lods	Saint Germain du Teil	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de la Roquette Boudon Antoine, maître Maréchal</b>	Noble Jean de Jurquet, sieur de la Roquette, et Sallèles, paroisse de Banassac, loze la vente faite par Me Bertrand Boudon, praticien du Cruzier à Antoine Boudon, maître maréchal de saint Germain du Teil, de 2 pièces de terre contenant l'une un jardin clos de murs, situées audit lieu à la croux del Ferre, l'autre au terroir de la Valade (contrat reçu Me Boudon, notaire de st Laurent), relevant de la directe du sieur de Sallèles. Fait à saint Germain, maison d'Antoine Nogaret, soussignés Guillaume Courdeau et la Roquette.	
0040	1645/04/10	Lods	Montjézieu, st Germain du T.	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de la Roquette Nogaret Louis, tailleur</b>	Noble Jean de Jurquet, sieur de la Roquette, et Sallèles, paroisse de Banassac, loze la vente faite par Me Bertrand et son fils Antoine Boudon, habitant du Cruzier, à Louis Nogaret, tailleur de saint Germain du Teil, d'une maison et petit patus sise à saint Germain, pour la somme de 85 livres. Fait à saint Germain, maison d'Antoine Nogaret, soussignés Guillaume Courdeau et la Roquette.	
9922	1643/06/00	Lods	les Boudons (st Germain du T.)	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de la Rouquette Thouyron Etienne Jaudon Catherine</b>	Noble Jean de Jurquet, sieur de la Rouquette, habitant au château de Sallèles, paroisse de Banassac, comme procureur de messire Antoine de Jurquet seigneur de Sallèles, loze la vente faite par Jean Boudon, bailli de Trélans, à Catherine Jaudon des Boudons, paroisse de saint Germain du Teil, d'un étage de maison sise aux Boundons pour le prix de 40 livres (contrat reçu Me Cabrit le 29/01/1629, 3E13178), relevant de la directe du sieur de Sallèles. Fait à Montjézieu.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9879	1643/01/05	Achat	Montjézieu, le Breuilh (le Pin)	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu</b> <b>Salesse Marguerite</b>	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salabusses, la Feuille, Coupadel et autres lieux, vend à Marguerite Salesse du village du Breuilh, paroisse du Pin, 3 coins de pré sis au Bergougnoux, relevant de sa directe, pour le prix de 100 livres.	
9877	1643/01/05	Achat	Montjézieu, le Breuilh (le Pin)	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu</b> <b>Thouyron Etienne</b>	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salabusses, la Feuille, Coupadel et autres lieux, vend à Etienne Thouyron laboureur du village du Breuilh, paroisse du Pin, une pièce de terre appelée la Deveze, sise au Bergougnoux, relevant du sieur de Montjézieu, pour le prix de 40 livres dont E.Thouyron paye 20 livres comptant. Il réduit par ailleurs le droit de quart à une censive de 2 boisseaux de seigle, une autre terre tenue par E.Thouyron, joignant la terre ci-dessus, Fait à Montjézieu	en marge, le 27/12/1643, le sieur de Montjézieu quitte E.Thouyron de la somme de 20 livres qu'il lui devait au titre de cette vente.
9945	1643/12/21	Lods	Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu</b> <b>Deltour Jean</b>	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salabusses, la Feuille, Coupadel et autres lieux, loze la vente faite par Ysabeau Nègre veuve de Jean Bach, cordonnier, à Jean Deltour de Montjézieu, d'un chasal de maison sis à Montjézieu, pour le prix de 60 livres (reçu Me Barthélemy Boissonade), se mouvant de la directe du sieur de Montjézieu. Fait audit lieu, soussigné Guillaume Fabre.	
9971	1644/04/26	Nouveau Bail	Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu</b> <b>Deltour Jean</b>	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salabusses, la Feuille, Coupadel et autres lieux, donne à bail à Jean Deltour, laboureur de Montjézieu, un tronçon de jardin sis à Montjézieu, relevant du sieur de Jurquet, sous la censive d'un denier. Fait à Montjézieu, au château.	
9960	1644/02/11	Antichrèse	le Monastier, Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu</b> <b>Benoît (de) Jean, bourgeois</b>	Messire Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, habitant en son château de Montjézieu, donne à bail par antichrèse et engagement, pour la durée de 5 ans et pour le prix de 1300 livres, à Me Jean de Benoît, bourgeois du Monastier, les rentes et censives que le seigneur de Montjézieu prend sur la métairie appelée le Villaret située dans la paroisse de saint Bonnet se montant à 6 sétiers de froment, 1 émine de seigle, 5 sétiers d'avoine, 3 gélines, 130 livres. Le sieur de Montjézieu devra lui délivrer dans un mois l'ensemble des titres et reconnaissances. Fait en la tour du Monastier, soussignés me Jean Raynal, prêtre et curé du Monastier et Pierre Hugonnet du Monastier.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9950	1644/01/12	Cession, rémission & transport	Montels (le Pin), Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu</b> <b>Raynal Jean, prêtre et curé du Monastier</b>	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Coupadel et autres places, comme rémissionnaire de noble Jean de Jurquet, sieur de la Rouquette, habitant au château de Sallèles, paroisse de Banassac, lui-même comme procureur de messire Antoine de Jurquet seigneur de Sallèles, son père, cède et remet à messire Jean Raynal, prêtre et curé du Monastier, la somme de 600 livres à recouvrer sur Antoine Vidal, laboureur de Montels, paroisse du Pin, redevable envers le sieur de Sallèles, tant par moyen de donation à lui faite par Jeanne Boucharenc, veuve de Vidal Vidal (reçu Me Cabrit le 5/07/1629), que par une obligation de 15 livres consentie par Antoine Vidal et par un bail acapt d'une vache et d'une vielhe (?), 9 bêtes à laine et autres choses baillées par la demoiselle de Sallèles audit Vidal (contrat reçu Me Cabrit le 27/01/1627), et diverses autres obligations (s'ensuit la liste détaillée des obligations).	
9950	1644/01/12	Cession, rémission & transport	Montels (le Pin), Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu</b> <b>Raynal Jean, prêtre et curé du Monastier</b>	<b>Suite de l'acte</b> : La cession est consentie pour la somme de 600 livres. Antoine Vidal consent à la cession et donne en garantie à Me Raynal, un pré appelé Palaou, sis à Montels, un pastoral et travers appelé del Rieu aux mêmes appartenances, un petit pré, un coin de pré appelé la Canabière vieille un champs appelée la Rabieyres et un champs au terroir de Rambals, l'ensemble desdites pièces relevant du seigneur de Montjézieu. La somme est payée au sieur de Montjézieu comme ayant droit et charge du sieur de Sallèles. Fait à Montjézieu, soussigné Jean Valentin, marchand du Monastier	
0054	1645/06/24	Lods	la Canourgue, montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu</b> <b>Astruc Foulcarand, maître chapelier</b>	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, loze la vente faite par Jean Astruc, dit Talon de Correjac, paroisse de Salmon, à Foulcarand Astruc, maître chapelier de la Canourgue, d'un pré et champs aux appartenances de Paulhac, pour le prix de 100 livres (Me Séguret notaire de la Canourgue). Fait à Montjézieu, soussigné Mathieu Boyer de Marvejols	
0059	1645/08/14	Quittance	la Piboulede (st Germain du T.), Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu</b> <b>Badaroux Jean</b>	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, reconnait avoir reçu de Jean Badaroux, fils de Robert de la Piboulede, paroisse de saint Germain du Teil, la somme de 60 livres pour compte final de toutes les affaires qu'ils ont eues ensembles, tant en son nom qu'en celui de Robert, des arrâges de censives, droit de lods et dépends des actions impétrées par ledit sieur auprès du sénéchl de Nîmes. Fait 0 Montjézieu, dans le château dudit sieur, soussigné, noble Georges de la Framondie, sieur de Fabrèges et de Grèzes.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9975	1644/05/02	Obligé	Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu</b> <b>Benoît (de) Jean, Bourgeois</b>	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, reconnaît devoir à sire Jean de Benoît, bourgeois du Monsatier, la somme de 600 livres pour cause de prêt qu'il promet payer en 3 mois et donne à titre d'antichrèse et engagement, la quantité de 3 sétiers et émines de froment à prendre sur François Milhac des Bories, que celui-ci donne chaque année pour le terroir de Panadette. Le sieur de Benoît pourra en jouir jusqu'à complet remboursement. Fait à Montjézieu, soussignés, Me Jean Raynal, prêtre et curé du Monastier et Me Antoine Guyon de Jurquet, prieur de saint Germain.	
0056	1645/08/02	Achet	Pradassou (Brugier), Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu</b> <b>Castagnier Jean, laboureur</b>	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, vend à Jean castagnier, laboureur du village de Pradassou, paroisse de Brugers, la maison, grange, étable, bassecour, aire et jardin au mandement de Moriès, paroisse du Pin, un champs au même lieu appelé de tras Loglaize ou de saint Martin, contenant 2 sétiers de blé en semence, un autre champs de 3 mitadencs de contenance, un champs au terroir du Fromental contenant 2 sétiers, un champs appelé lou Puech de Lhoume ou Puech Coulon contenant un sétiers et une émine, un champs appelé Saumiech contenant 2 sétiers, un autre appelé las Combelles de 2 sétiers, un autre appelé Lou Clauze del Bouis d'un sétiers, lou Poux de Senerac de 2 sétiers et émines, lou claux del Bouys petit d'une émine, le Richardoux d'une émine, un bois taillis appelé lou bois Mejo au terroir de la Foz del prat, .....	
0056	1645/08/02	Achet	Pradassou (Brugier), Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu</b> <b>Castagnier Jean, laboureur</b>	<b>Suite de l'acte</b> ..... autre taillis appelé Langue Jalou, autre taillis la Foz de la Polhon, lou bois de Privat, un champs lou Ranc de Griza, un pré de 2 jours d'homme à faucher, le pré lou Fonzac de Blanquet de 4 journeaux, le champs la Pisse longue basse de 4 sétiers, le champs de Nègre d'un émine, le pré de Sonterron de 2 journeaux, le champs la Garde, le champs de Campagnac, le champs de la Foz de Montel de 17 coupes, le champs de Picarou et le champs de Batalhoux, le tout avec leurs servitudes, charges et honneurs, le tout relevant de sa directe sauf la maison, sous le droit de champart et censive annuelle d'un sétiers. La vente est conclue pour la somme de 2000 livres. 1200 livres seront à prendre sur les hoirs de Aldebert Bruneur bourgeois de Marvejols. fait à Montjézieu, soussignés Me Antoine Andrieu prêtre et curé du Pin et me Philippe Carrière prêtre et curé de Pailherts.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
0046	1645/05/12	Lods	Becques (la canourgue), Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu</b> <b>Deltour Jean, laboureur</b>	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, loze la vente faite par Pierre Gazanhier, marchand de la Canourgue à Jean Deltour, laboureur de Becques, paroisse de saint Germain du Teil, un pré appelé prat long, contenant une journée d'homme à faucher, d'un champs appelé de las Ribes, contenant 5 journées d'une paire de boeufs à labourer, un champs appelé lou Hourtals, contenant une journée d'une paire de boeufs (Me Reversat notaire de Nogaret le 29/05/1642), se mouvant pour les 2/3 de la directe du sieur de Montjézieu. En outre une pièce de terre labourable sise à Becques, sous le même droit, une castagnède sise à Paupouget, relevant pour 1/3 du sieur de Montjézieu, les 2/3 au sieur de Montferrand (Me Cabrit le 04/04/1644), pour le prix de 78 livres 16 sols. Fait à Montjézieu au château.	
9904	1643/04/01	Nouveau Bail	Montjézieu, le Vergounoux (le Pin)	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu</b> <b>Fayet Jean, laboureur</b>	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salabusses, la Feuille, Coupadel et autres lieux, donne à bail à Jean Fayet, laboureur du Vergounoux, paroisse du Pin, un patus coin de pré sis au Vergounoux.	
9905	1643/04/01	Achat	Montjézieu, le Vergounoux (le Pin)	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu</b> <b>Fayet Jean, laboureur</b>	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salabusses, la Feuille, Coupadel et autres lieux, vend à Jean Fayet, laboureur du Vergounoux, paroisse du Pin, un petit pré aux appartenances du Vergounoux appelé prat des Bonets, se confrontant avec le champs de la Cappelle et avec un pré du sieur de Prévenquière au nom de sa femme, appelé la paire de Salesses, relevant dudit sr de Montjézieu, pour la somme de 50 livres. Fait au château de Montjézieu dans la salle, soussigné Jean Cabrit, clerc.	
9905	1643/04/02	Achat	Montjézieu, le Vergounoux (le Pin)	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu</b> <b>Fayet Jean, laboureur</b>	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salabusses, la Feuille, Coupadel et autres lieux, loze la vente faite par Jean Clavel à Jean Paven, maître tisserand de Montjézieu d'une faisse de terre sis audit village pour le prix de 16 livres (reçu Me Cabrit le 14/05/1631, 3E13179), se mouvant de sa directe seigneurie. Fait au château de Montjézieu.	



Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9902	1643/03/21	Nouveau Bail	Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Jouve Guillaume</b>	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salabusses, la Feuille, Coupadel et autres lieux, habitant en son château audit Montjézieu, baille à nouveau bail & emphytéote perpétuelle à Guillaume Jouve, fils de feu Guillaume de Montjézieu, un petit patus sis à Montjézieu, relevant de sa directe sous les droits de lods, prélation, rétention et avantages et sous la censive d'un denier. Fait à Montjézieu, soussigné Guyon cabrit, clerc.	
0012	1644/12/21	Nouveau Bail	Chirac	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Lansac Simon</b>	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, co-seigneur de la ville de Chirac, donne à nouveau bail et amphitéote à Simon Lansac, maître tailleur de Chirac, un chasal de maison située dans les murs de la ville, au quartier de Sonchirac, confrontant avec une maison de Charles Grandon qu'il tient du sieur de Montjézieu, sous la censive annuelle d'un denier, ainsi qu'un petit chasal au quartier delbarry, confrontant avec la rue servant le four dudit seigneur, sous la même censive d'un denier. Le bail est accordé moyennant la somme de 30 livres. Acte suivi de la reconnaissance par Lansac desdites pièces au sieur de Montjézieu. Fait à Montjézieu, au château, soussigné Me Etienne la Boissonde, prêtre et curé de Pausilhac.	
9983	1644/05/11	Obligé	Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Ribes Antoine</b>	Antoine Ribes, fils d'Antoine, du village de la Ferrière, paroisse d'Estable de Rives d'Olt, reconnaît devoir à messire Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, la somme de 20 livres 14 sols, tant pour reste d'une ancienne obligation que pour les arrérages de censives pour les pièces qu'il tient de la directe du sieur de Montjézieu. Ribes s'engage à payer la somme en 2 paiements dans l'année. Fait à Montjézieu.	
0050	1645/05/31	Achat	Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Rivière Antoine, hôte</b>	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, vend à Antoine Rivière, hôte de Montjézieu, une crotte de maison sise à Montjézieu, relevant du seigneur du Besset, pour la somme de 120 livres. Fait à Montjézieu, soussignés noble Jean de Boissonade, sieur de Malrenier et noble Jean de Jurquet, sieur de la Roquette.	



Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9941	1643/11/06	Quittance	Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Sauvage (de) noble Marc-Antoine, sieur de Domezon</b>	Noble Marc-Antoine de Sauvage, sieur de Domezon, paroisse de Saugues, comme père et légitime administrateur des biens de noble Jean de Domezon, reconnaît avoir reçu de noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Coupadel et autres places, la somme de 700 livres, en paiement partiel des droits de légitime de feue demoiselle Jeanne de Jurquet, sa femme, sur les biens de feue demoiselle Catherine de Moret mère de Jeanne. Fait à Montjézieu, soussignés Montjusieu, Domezons, Me Barthélemy Boissonade.	
9942	1643/11/12	Quittance générale	Montjézieu	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Sauvage (de) noble Marc-Antoine, sieur de Domezon</b>	Noble Marc-Antoine de Sauvage, sieur de Domezon, paroisse de Saugues, comme père et légitime administrateur des biens de noble Jean de Domezon, reconnaît avoir reçu de noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Coupadel et autres places, la somme de 282 livres 3 sols et 2 deniers, pour entier paiement des droits de légitime, droits d'augmentat, robes, bagues et bijoux, de feue Catherine de Moret mère de feue Jeanne de Jurquet, sa femme. Fait à Montjézieu, soussignés Domezon, Montjusieu, Me Jacques de Boissonade, prieur de Ribes, Me Barthélemy Boissonade notaire royal.	
9894	1643/02/00	Quittance	Montjézieu, Busses	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Vignes Guillaume</b>	Messire Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salabusses, la Feuille, Coupadel et autres lieux, habitant en son château de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Guillaume Vignes et Marie N. du village de Busses, par les mains de Pierre Carlac, comme mari de Catherine Vignes, la somme de 100 livres en paiement des aréages de censives dues par G.Vignes, à laquelle ils ont été condamnés par sentence du sénéchal de Nismes. Fait à Montjézieu, soussignés Guyon Cabrit, clerc et Jean Pouget Marchand de st Germain.	
9911	1643/04/18	Obligé	Montjézieu, Combret (st Germain du T.)	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Chassaric Guillaume, laboureur</b>	Guillaume Chassaric, laboureur de Combret, paroisse de saint Germain du Teil, reconnaît devoir à Me Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, Salabusses, Coupadel et autres lieux, la somme de 300 livres, suite à un arrêt rendu par le parlement de Toulouse, obtenu par le sieur de Montjézieu. Chassaric promet payer la somme d'ici un an. Fait à Montjézieu, soussigné Me Jean Fabre, prêtre et curé des Salses.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9915	1643/05/06	Arrentement	Montjézieu, le Pin	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu</b> <b>Masseparen Etienne, laboureur</b>	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salabusses, la Feuille, Coupadel et autres lieux, au nom de noble Antoine de Jurquet sr de Sallèles, arrente à Etienne Masseparen, laboureur du Pin, la métairie que le sieur de Sallèles à au Pin, ainsi que les quarts et quints du village de Montels, pour la durée de 7 ans et moyennant la quantité de 4 sétiers de froment, 4 d'orge, 4 de seigle et 4 d'avoine ainsi que la somme de 15 livres, le tout payable à Montjézieu. Masseparen devra en outre rendre audit sieur la quantité de 4 sétiers de semence. Fait à Montjézieu.	
9944	1643/11/16	Quittance générale	Nogardel (st pierre)	<b>Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu</b> <b>Astruc Pierre, laboureur</b> <b>Solignac Guillaume, laboureur</b>	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, reconnaît avoir reçu par les mains de Pierre Astruc, fils de feu Pierre, laboureur du village de Nogardel, paroisse de saint Pierre de Nogaret, de Guillaume Solignac, laboureur du même lieu, la somme de 20 livres due au titre des arrrages de censives et droit de lods qu'il devait pour certains biens relevant de la directe du sieur de Montjézieu. Fait au château de Montjézieu, soussignés Jean Deliane et me Barthélemy Boissonade. Présent Jean Jurquet, métayer de la Salle.	
0016	1644/12/29	Quittance	Montjézieu	<b>Lacas Guillaume, tisserand</b> <b>Crespin Jeanne</b> <b>Ribeyre Antoine, maître tisserand</b>	Antoine Ribeyre, maître tisserand de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Guillaume Lacas et Jeanne Crespin, marié de Montjézieu, la somme de 150 livres, une robe de coulau, une couverture laine, 2 linceuls, un chaudron de cuivre, un plat et une assiette d'étain, en paiement de la constitution faite à Marguerite Lacas, femme de Ribeyre (Me Cabrit, le 08/02/1638). Fait à Montjézieu, soussigné François Milhac, laboureur des Bories, paroisse de saint Bonnet.	
9993	1644/09/23	Donation entre vifs	Montjézieu	<b>Lacas Habram</b> <b>Bonnenfant Béatrix</b>	Béatrix Bonnenfant, veuve de Pierre Lacas de Montjézieu, ayant reçu de bons et agréables services de son fils et afin qu'il soit son bâton de vieillesse et qu'il trouve un meilleur parti pour son mariage, donne à Habram Lacas, son fils la moitié de tous ses biens, consistant en maison, prés, champs, bois, castagnèdes et autres terres. Son fils sera tenu la nourrir, chausser et vêtir et la loger dans sa maison. Elle se réserve le droit de tester et de doter ses autres enfants et donne notamment à Catherine sa fille aînée, outre ce qu'elle lui a déjà donné, la somme de 10 sols payable quand elle se mariera. A Françoise et Anne, la somme de 63 livres lorsqu'elles se marieront. Fait à Montjézieu, soussignés noble Jacques de Boissonade, sieur de Ribes et Me Jean Fabre, prêtre et curé des Salces.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9994	1644/09/25	Contrat de mariage	Montjézieu	<b>Lacas Habram Delaporte Marguerite</b>	Contrat de mariage entre Habram Lacas, fils de feu Pierre et de Beatrix Bonnenfant, de Montjézieu, d'une part, et honnête fille Marguerite Delaporte fille de feu Me Jacques et Agnès de N. de saint Sauveur de Peyre. Blaize Delaporte, fils et héritier de feu Jacques, constitue en dot à sa soeur, la somme de 350 livres, 300 livres sur les biens parentaux et 50 livres qu'il lui doit, 2 robes, dont une pour Béatrix Bonnenfant mère dudit Lacas. Fait à Ribennes, maison du sieur de Trélans, soussignés Me Guy Messonnier, Me Jean Vaissade, Jean Louis de Retz.	
9999	1644/10/21	Quittance	Marijollet (Salmon), Montferrand (Banassac)	<b>Maligié Antoine, laboureur Cavalier Pierre</b>	Pierre Cavalier, fils de feu Salomon Cavalier de Montferrand, paroisse de Banassac reconnaît avoir reçu d'Antoine Maligié, laboureur de Marijollet, paroisse de Salmon, la somme de 114 livres pour le reste de ses droits de légitime de son père sur les biens de d'Etienne Cavalier, tenus à présent par ledit Maligié. Fait à Montjézieu, soussigné Guyon Cabrit, praticien.	
0002	1644/10/21	Quittance	Montferrand (Banassac)	<b>Mazot Etienne, laboureur Cavalier Pierre</b>	Pierre Cavalier, fils de feu Salomon Cavalier de Montferrand, paroisse de Banassac reconnaît avoir reçu d'Etienne Mazot, son beau frère, laboureur de Montferrand, la somme de 53 livres pour laquelle Mazot se trouvait obligé envers ledit Cavalier, pour les biens que feu Salomon Cavalier avait reconnu sur les biens d'Antoinette Forestier, à présent tenus par ledit Mazot (Me Quarante). Fait à Montjézieu, soussigné Guyon Cabrit, praticien.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
0031	1645/02/25	Contrat de mariage	La Rouvière (St Bonnet de Chirac), Monissac (St Sauveur de Peyre)	<b>Mazot Guillaume</b> <b>Malon Marguerite</b>	<p>Contrat de mariage entre Guillaume Mazot, laboureur, fils de Guillaume et de Catherine Combrade, d'une part et honnête fille Marguerite Malon, fille de Jean et d'Agnès Hermantier des Vernets paroisse de Lacham, habitant à présent à Monissac (ou Mouissac), paroisse de saint Sauveur de Peyre.</p> <p>Guillaume est assisté de son cousin Jean Bonnieu. Jean Malon et Agnès Hermantier, donnent en dot à leur fille, la somme de 360 livres, une vache, un taureau de 2 ans, 5 brebis avec leurs agneaux, une couverture laine, 2 linceuls, 2 robes de drap de la maison. Guillaume, père du marié, lui donne la moitié de ses biens, l'autre à la fin de ses jours, il devra cependant, sa vie durant le prendre sous son toit et ne faire qu'un pot avec lui. Il restera le maître usufruitier de la part donnée et de celle subsistante, tant pour tester que pour doter ses autres enfants. Il donne à Catherine, sa fille, la somme de 240 livres, une couverture, 2 linceuls et une robe, payable quand elle se mariera. A Jean, la somme de 120 livres quand il se mariera ou aura 25 ans. Catherine Combrade donne à son fils Guillaume, la moitié de ses biens se réservant l'autre. Fait à Marvejols, maison de Me Pierre Pinet, praticien.</p>	
060	1645/08/20	Achat	Montjézieu, Busses (Salmon)	<b>Jurquet (de) Noble Jean,</b> <b>sieur de Montjézieu</b> <b>Astruc Barthélemy,</b> <b>laboureur</b>	<p>Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, vend à Barthélemy Astruc, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, un pré sis à Busses, appelé lou Prat del Four avec un champs joignant, plus un bois appelé le Ranc del Cappello au terroir del Serre, relevant du seigneur de Montjezieu, pour le prix de 447 livres. Astruc paye comptant 170 livres et promet payer le reste à la prochaine saint Michel et s'il ne respectait pas le terme, il en paierait les intérêt à raison d'un sol par livre chaque année. Fait à Montjézieu.</p>	
0070	1645/09/28	Achat	Montjézieu, Busses (Salmon)	<b>Jurquet (de) Noble Jean,</b> <b>sieur de Montjézieu</b> <b>Calet Jean, laboureur</b>	<p>Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, vend à Jean Caulet, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, une chenevière sise à Busses, un travers appelé del Bounouhou contenant un champs (le seigneur de qui relève ces terres n'est pas nommé), pour le prix de 70 livres. Fait à Montjézieu.</p>	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
0062	1645/08/20	Achat	Montjézieu, Busses (Salmon)	<b>Jurquet (de) Noble Jean, sieur de Montjézieu</b> <b>Ségalla Etienne, laboureur</b>	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, vend à Etienne Ségalla, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, un champs situé à Busses, appelé Croux del Ferre, un champs appelé lou Valade, un champs appelé las Ayrolles hautes au terroir del serre et un champs au même terroir appelé las Ayrolles basses (le seigneur de qui relèvent lesdites terres n'est pas nommé). La vente est conclue pour le prix de 311 livres. Ségalla paye comptant la somme de 235 livres et promet payer le reste à la prochaine saint Michel et s'il ne respectait pas le terme, il en paierait les intérêt à raison d'un sol par livre chaque année. Fait à Montjézieu.	
0069	1645/09/28	Achat	Montjézieu, Busses (Salmon)	<b>Jurquet (de) Noble Jean, sieur de Montjézieu</b> <b>Ségalla Laurent, laboureur</b>	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Coupadel et autres lieux, vend à Laurent Ségalla, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, une étable & paillers appelée Chenière grande, avec partie de bassecour sise à Busses, confrontant de bize avec la maison appelée la Salle et restant de la bassecour dudit seigneur, un champs appelé la Faissette, un pièce de terre appelée lou Truc (le seigneur de qui relève ces terres n'est pas nommé), pour le prix de 273 livres, desquelles Ségalla paye comptant 111 livres, promettant de payer le surplus à la prochaine Toussaints avec intérêts de 1 sol par livre en cas de non respect de l'échéance. Fait à Montjézieu.	
0003	1644/12/04	Accord	Peyrefiche (les Salces), Campagnac (Rouergue)	<b>Pascal pierre</b> <b>Boussugue Jean</b>	Pierre Pascal du lieu de Campagnac en Rouergue, comme ayant droit de sa soeur Françoise, d'une part et Jean Boussugue, fils de feu Guillaume, lui-même fils de feu Jean et de Catherine Noyrigade du village de Peyrefiche, paroisse du Pin, d'autre part. Les parties ont été en procès devant les officiers ordinaires du mandement de Combret à propos du légat fait par ladite Noyrigade aux enfants de feu Jean Boussugue, son fils, beau père de ladite Françoise Pascal qui avait été dotée de la somme de 150 livres lors de son mariage le 04/02/1627 (reçu Me Barathier notaire de Campagnac)	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9955	1644/01/14	Testament	Cheyroux (St Germain du T.)	<b>Pelat Pierre, laboureur</b>	Testament de Pierre Pelat, époux de Astrugue Cayrel, laboureur du village de Cheyroux, paroisse de saint Germain du teil, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de saint Germain, au tombeau de ses prédécesseurs. Il donne à Pierre et Girma, ses enfants et à chacun, la somme de 50 livres ainsi qu'une brebis, payable à leur mariage ou à leurs 25 ans, à sa fille Anne, femme de Guillaume N. dit Grasilhou de Marvejols, outre sa dot, la somme de 5 sols. A ses autres filles Jeanne Marguerite et Ellionnore et à chacune, la somme de 100 livres, 2 robes de drap de leur maison, garnies jusqu'à la courdelle, payable à leur mariage. A sa femme, au cas où elle ne pourrait demeurer avec son héritier, il donne une pension annuelle constituée d'un sétiers de seigle et d'une émine d'avoine, 2 boisseaux de sel, une coupe d'huile de noix, un cartal de châtaignes blanches, une chemise chaque année et une robe tous les 3 ans. Il désigne sa fille Jeanne, femme de Guillaume Couret, comme héritière universelle à qui il substitue son fils Pierre puis Girma, Jeanne plus jeune et enfin ses autres filles. Fait à Cheyroux, dans la maison fougagne du testateur, soussigné Me Jean de Retrun, prêtre et curé de saint Germain.	
9956	1644/01/14	Quittance	Marvejols, Montjézieu	<b>Pinet Pierre, praticien Cabannes Jean</b>	Pierre Pinet, praticien de Marvejols, a été désigné, dans le dernier testament de Pierre Cabannes (reçu Me Boyer notaire de Marvejols, le 08/01/1644), curateur de Marie Cabannes, sourde et muette, soeur de Pierre et d'Anne, femme de Jean Cabannes, laboureur de Montjézieu et héritière à parts égales avec celle-ci. Me Pinet retire en vertu d'une quittance faite par Anne le jour précédent, un habit et manteau de drap gris, 8 coupes de seigle et autres meubles. Fait à Marvejols en la maison de Me Pierre Pinet, soussigné Me Jean Valentin, marchand du Monastier.	
9991	1644/09/09	Achat	St Germain du T., le Villaret (st Germain)	<b>Pouget Jean, marchand Massaboeuf Jean, laboureur</b>	Jean Massaboeuf, laboureur du village du Villaret, paroisse de saint Germain du Teil, tant pour lui que pour Antoinette sa soeur, et Antoine Massaboeuf, tant pour lui que pour Jacques, son frère, comme héritiers pour 1/14ème des biens de Pierre et de Agnès Coubrade du Fromental, paroisse des Salces, leurs père et mère, vendent à Jean Pouget, marchand de saint Germain, tous les biens ayant appartenus à leur père dans la paroisse des Salces. La vente est conclue pour la somme de 240 livres. Fait à Montjézieu, soussigné Pouget.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
0008	1644/12/10	Achat	Saint Germain du Teil), le Trébatut (les Salces)	<b>Pouget Jean, marchand</b> <b>Vidal Jean, laboureur</b>	Jean Vidal, laboureur du village du trébatut, paroisse des Salces, vend à sire Jean Pouget, marchand de saint Germain du Teil, les droits de légitime que Marie Massaboeuf, sa femme, a sur les biens de feu Pierre massaboeuf et Agnès Combrade, ses père et mère, se montant à 1/14ème desdits biens, ayant laissé 7 enfants de leur mariage. La vente est conclue pour le prix de 60 livres. Jean Vidal déclare vouloir consacrer le jour même, la somme à l'achat de fonds. Fait à Montjézieu.	
0038	1645/04/07	Achat	St Germain du T.	<b>Pouget Jean, marchand</b> <b>Grousset Pierre, laboureur</b>	Pierre Grousset, laboureur de saint Germain du Teil, vend à sire Jean Pouget, marchand du même lieu, un pré sis aux Salces, sous la directe du marquis de Canilhac, pour la somme de 110 livres. Fait à Montjézieu, soussigné Grousset.	
9886	1643/01/22	Testament	Paupouget (St Germain)	<b>Quintin Jean, laboureur</b>	Testament de Jean Quintin, laboureur du village de Paupouget, paroisse de saint Germain du Teil, demeurant à la métairie de Baux (Booz), lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église de saint Germain, au tombeau de ses prédécesseurs. Il lègue à sa fille Anne, femme de Jean Reversat, tailleur de Banassac, habitant à la Canourgue, outre sa dot, la somme de 5 sols et nomme héritière universelle sa fille Antoinette, veuve de Jean Joyer de Paupouget. Fait à la métairie de Baux, soussigné Me Bertrand Pagès prêtre d'Auxilhac.	
0044	1645/04/23	Quittance	le Vergougnoux (le Pin), le Montet (les Sallèles)	<b>Raynal Jean, laboureur</b> <b>Raynal Etienne, laboureur</b>	Jean Raynal, laboureur du village du Vergougnoux, paroisse du Pin, reconnaît avoir reçu d'Etienne Raynal son fils, laboureur du village du Montet, paroisse des Sallèles, la somme de 60 livres, pour paiement des droits constitués à Jean au jour de son mariage (reçu Me Cabrit, le 30/10/1639). Fait à Montjézieu, soussigné François Meilahc.	
9885	1643/01/16	Quittance	Montet (les Sallèles), le Vergougnoux (le Pin)	<b>Raynal Jean, laboureur</b> <b>Raynal Antoine, laboureur</b> <b>Raynal Etienne, laboureur</b>	Jean Raynal, mari de Catherine Lamouroux, laboureur du Vergougnoux, paroisse du Pin, reconnaît avoir reçu d'Antoine et Etienne Raynal, père et fils, laboureurs de la paroisse du Montet paroisse des Sallèles, la somme de 120 livres en tant moins d'un plus grande somme due aux hoirs de N. Rascas de la Canourgue par Jeanne Boudon du Vergougnoux, belle mère de Jean et mère de Catherine Lamouroux. Fait à Montjézieu, soussigné Jean Cabrit, clerc.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9914	1643/05/03	Quittance	La Violle (st Germain du T.), Larbussel (les Salelles)	<b>Raynal Jean, laboureur Barathier Jean</b>	Jean Raynal, laboureur du village de Larbussel, paroisse des Salelles, reconnaît avoir reçu de Jean Barathier du village de la Violle, paroisse de st Germain du Teil, la somme de 23 livres en paiement de la constitution faite à feu Louise N. femme dudit Barathier (contrat reçu Me Gaspard Boissonade). Fait à Montjézieu, soussigné Guillaume Besset et Guillaume Courdeau de st Germain.	
0014	1644/12/28	Testament	Grèzes	<b>Recoulin Catherine</b>	Testament de Catherine Recoulin de Grèzes, laquelle, malade et alité déclare vouloir être enterrée au cimetière de l'église paroissiale de Grèzes, au tombeau de ses prédécesseurs. Elle lègue à Etienne et Jean Peleprat ses enfants naturels et à chacun, la somme de 30 livres. A Françoise Peleprat, sa fille naturelle, la somme de 20 livres et nomme Antoine Carnac, laboureur de Grèzes, héritier universel. Fait à Grèzes, maison de la testatrice, soussigné Me Antoine Vaisset, prêtre et curé du lieu.	
0063	1645/09/10	Testament	Montjézieu	<b>Rey (de) noble Pierre, sieur de Sarnhac</b>	Testament de noble Pierre de Rey, sieur de Sarnhac, habitant Montjézieu, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Il donne à demoiselle Ysabeau de Fleyres, sa mère, la somme de 10 livres, à Gabrielle de Rey sa soeur, la somme de 5 livres, à demoiselle Jacqueline de Mostuéjols la somme de 100 livres, à Marie Lacam, sa nièce, fille de Me Jean Lacam praticien et de Louise Rotgier, sa belle soeur, la somme de 300 livres, à prendre en tant moins de l'obligation de 1000 livres due par les héritiers de son frère, feu noble Bernardin de Rey, sieur de Salacroux. Il donne en outre à Claire Lacam, sa filleul et nièce, fille du même Me Jean Lacam et Marie Rotgier, la somme de 150 livres, à prendre sur la même obligation, à Pierre Sanson, son filleul, fils de Jean de Becques, la somme de 10 livres, payable quand il entrera en apprentissage. A Ysabeau de Beaugard, fille de Jean, sa servante, outre ses gages, un sétiers de seigle payable quand elle aura achevé son année. Il nomme héritière universelle sa femme Marie de Rotgier. Fait à Montjézieu, dans la maison du testateur, soussignés Antoine Debelle, marchand et Jean et Guyon Cabrit, praticiens.	



Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
0037	1645/03/26	Prolongation d'arrentement	Montjézieu, Peyrefiche (les Salces)	<b>Rey (de) noble Pierre, sieur de Sarnhac Brunel Barthélemy Encontre Pierre Chassaric Pierre Mars Guillaume</b>	Noble Pierre de Rey, sieur de Sarnhac, habitant Montjézieu, comme mari et seigneur des biens de demoiselle Marie de Rotgier, sa femme, proroge le contrat d'arrentement de sa métairie de Peyrefiche, passé le 9/03/1638, (Me Cabrit) pour 7 ans, à Barthélemy Brunel, Pierre Encontre, Pierre Chassaric et Guillaume Mars, tous de Peyrefiche, paroisse des Salces. Le nouveau contrat est conclu pour 7 nouvelles années, pour les mêmes quantités de blé et pour la somme de 24 livres et un pourceau. Fait à Montjézieu.	
0006	1644/12/06	Arrentement	Montjézieu	<b>Rey (de) noble Pierre, sieur de Sarnhac Negre Guillaume, maçon Bonnieu Jean, tisserand</b>	Noble Pierre de Rey, sieur de Sarnhac, habitant Montjézieu, arrente à Guillaume Nègre, maçon et à Jean Bonneiu, tisserand, tous 2 de Montjézieu, la métairie qu'il a à Montjézieu, au nom de sa femme, consistant en paillers, étables, prés, champs, castagnède et autres terres. Il se réserve la maison d'habitation, l'étable et le paillers, le pré en-dessous de la maison, le pré de la Valdette, la vigne & champs appelée vigne basse. L'arrentement est fait pour la durée de 7 ans et la quantité de 12 sétiers (5 froment, 1 sétiers une émine seigle, 3 sétiers orge et 3 sétiers avoine). Les métayers devront en outre la moitié de tous les fruits et châtaignes et la somme de 36 livres. Ils reconnaissent avoir reçu 27 bêtes à laine pour lesquelles ils devront 12 livres de laine par an, ainsi qu'une paire de boeufs évaluée à 72 livres. Ils devront porter à la maison du seigneur 6 charretées de foin et devront partager les bois taillis qu'ils feront couper et garder et nourrir 2 cheveaux et la jument dudit sieur. ce dernier fournira les semences pour la première année. Fait à Montjézieu.	
0037	1645/03/26	Quittance	Moriès (le Pin), Castelnau de Mandailles (Cambon-Aveyron)	<b>Reyne Helix Montel Pierre</b>	Pierre Montel, habitant Castelnau de Mandailles, paroisse de Cambon, diocèse de Rodez, reconnaît avoir reçu de Hélix Reynes, veuve de Laurent Mazot de Moriès, paroisse du Pin, la somme de 25 livres, dont 15 livres pour entier paiement de la constitution faite à Jeanne Diet sa femme (reçu Me Cabrit) et les 10 livres restant pour paiement du légat fait à ladite Jeanne par Pierre Diet, son père. Fait à Montjézieu.	
9947	1643/12/27	Quittance	le moulin du Flouret (Salmon), Nogaret (st Pierre)	<b>Rouch Domenge, maître tisserand Clavel Jean, meunier</b>	Domenge Rouch, maître tisserand du lieu de Nogaret, paroisse de saint Pierre, reconnaît avoir reçu de Jean Clavel, son beau frère du moulin du Flouret, la somme de 40 livres et une robe corset en tant moins de la constitution faite à Magdeleine Clavel, sa femme (contrat reçu Me Cabrit). Fait à Montjézieu.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
0049	1645/05/28	Achat	le Ségalla (le Pin), le Fromental (les Salces)	<b>Sadoul jean Lansac Coulau</b>	Jean Sadoul, du lieu du Fromental, paroisse des Salces, vend à Coulau Lansac, du Ségalla, paroisse du Pin, un champs sis au Pin, terroir des Landes ou del Fromental (les parties ne savent de qui se tient le champs), pour la somme de 12 livres. Fait à Montjézieu.	
9996	1644/10/03	Quittance	Le Pin, le fromental (les Salces)	<b>Sadoul Jean Solignac Antoine</b>	Jean Sadoul, du lieu du Fromental, paroisse des Salces, ayant reçu de son beau père feu Pierre Vidal du Pin, donation des arrérages de pension que lui avait léguée le gendre de celui-ci, feu Antoine Laurent, se montant à 3 sétiers par an (reçue Me Boudon de st Laurent le 21/08/1636), était sur le point d'entrer en procès avec Antoine Solignac, tenancier et acquéreur des biens de Jean Laurent fils de feu Antoine. Solignac accepte de payer la somme de 37 livres 10 sols au titre de ces arrérages. fait à Montjézieu.	
0028	1645/02/19	Quittance	Montels (le Pin), Lueysse (Laval)	<b>Sagnet Guillaume Gache Guillaume</b>	Guillaume Gache, fils de Jean et de Catherine Bonnieu, du village de Lueysse, paroisse de Laval, reconnait avoir reçu de Guillaume Sagnet, laboureur de Montels, paroisse du Pin, la somme de 60 livres et une vache, une couverture laine et 2 linceuls, en tant moins de la constitution faite à Catherine, sa fille et femme de G.Gache (Me Barathier notaire de Campagnac le 21/01/1645). Fait à Montjézieu, présent Jean Barathier marchand de Campagnac.	
0029	1645/02/20	Accord	Montels (le Pin), Lueysse (Laval)	<b>Sagnet Guillaume Gache Guillaume</b>	Accord trouvé entre Guillaume Sanhet, laboureur de Montels, comme mari de Guillemette Gache d'une part et Guillaume Gache, fils de Jean et de Catherine Boyer de Lueysse, paroisse de Lavla, d'autre. G.Sanhet avait baillé à G.Gache une pièce de terre sise au terroir de Rambals, aux appartenances de Montels, paroisse du Pin, pour la somme de 130 livres, pour paiement en tant moins de la constitution faite par Guillemette Gache à Catherine Tremolede, sa fille (reçu Me Barathier, notaire de Campagnac, le 21/01/1645). La pièce étant de plus grande valeur, Sanhet voulait contraindre Gache à lui payer davantage. Les partie s'accordent et Sanhet accepte de bailler au titre de ladite constitution, aux mariés, la susdite pièce de terre pour le prix de 90 livres, un champs appelé lou Ranquets sis à Montels, terroir de la Fergière, estimé 30 livres, le champs appelé de Batalhou estimé à la somme de 50 livres. Fait à Chirac, maison de sire Barthélemy Rousset, marchand.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9903	1643/03/00	Obligé	Le ségalla (le Pin)	<b>Sarrazin Catherine</b>	Catherine Sarrazin, femme de N. Derouch du village du Ségalla, paroisse du Pin, reconnaît devoir à N. Rodier, laboureur dudit Ségalla, fils de Durand, la somme de 120 livres pour cause de prêt, et promet de le rembourser dans un an	
9909	1643/04/18	Testament	Chirac	<b>Sayes Etienne, praticien</b>	Testament d'Etienne Sayes, praticien de Chirac, époux de Hélix Chardet, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de sa religion audit Chirac. Il lègue à sa fille Louise Sayes, femme de N. Guirand, outre sa dot, une certaine somme, à Antoinette, sa filleule et fille de Jean Chardet de Chirac, la somme de 3 livres payable lorsqu'elle se mariera. Il nomme héritière universelle sa femme Hélix Chardet. Fait à Chirac, maison du testateur, soussigné Me Claude Lafon, praticien, le testateur ne pouvant signer à cause de sa faiblesse.	
9931	1643/08/09	Testament	Busses (Salmon)	<b>Ségalla Durand</b>	Testament de Durand Ségalla, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, époux d'Antoinette Cavalier, lequel «atteint de certaine maladie à l'occasion de laquelle il se trouve grandement incommodé», déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église paroissiale de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Il donne à sa fille Raymonde, veuve de Pierre Ducel de Reilles, outre sa dot, la somme de 5 sols. A son fils Laurent, outre la constitution faite lors de son mariage, la somme de 5 livres payable lorsqu'il mariera sa fille Antoinette. A ses autres fils Pierre, Jean et Antoine et à chacun, la somme de 200 livres et un habit de drap de la maison, payables lorsqu'ils se marieront. A ses filles Jeanne et Marguerite et à chacune, la somme de 400 livres, 3 robes, 1 couverture et 4 linceuls, 3 brebis de port avec leurs agneaux, le tout payable à leur mariage.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9931	1643/08/09	Testament	Busses (Salmon)	<b>Ségalla Durand</b>	<b>Suite de l'acte</b> : Il confirme la pension accordée à sa femme lors du mariage de leur fils Etienne (reçu Me Cabrit le 4/02/1634, 3E13184) et veut, au cas où elle ne pourrait demeurer avec son héritier, qu'elle lui soit payée annuellement et lui donne pour habitation, le haut de la grange de Layre. Il déclare avoir été entièrement payé par Guillaume Cavalier, suite à la transaction qu'ils ont passée (reçue Me Cabrit). Il nomme héritier universel, son fils Etienne. Fait à Busses, au devant de la porte de la maison fougagne dudit testateur. Présents Jacques Jurquet, fils de Jean demeurant à la métairie de la Salle et Jean Nègre, berger de la métairie. Soussigné Guyon Cabrit, clerc.	
9892	1643/02/02	Quittance	Busses, Auxilhac (Salmon),	<b>Segalla Etienne Ducel Pierre, laboureur</b>	Pierre Ducel, laboureur du village d'Auxilhac, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu d'Etienne Ségalla, laboureur, fils & héritier de Durand, du village de Busses, même paroisse, 36 livres, (diverses autres choses non lisibles, effacées) et 2 lincauls de toile, pour paiement partiel de la dot constituée à Raymonde Ségalla sa femme (reçu Me Boissonade). Fait à Montjézieu, soussigné Jean Cabrit, clerc.	
0005	1644/11/04	Quittance	Busses (Salmon)	<b>Ségalla Etienne, laboureur Ségalla Laurent, laboureur</b>	Laurent Ségalla, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de son frère Etienne, aussi de Busses la somme de 80 livres, dont 56 livres pour 2 quittances qu'il lui avait faites, pour entier paiement de la constitution qui lui avait été faite lors de son mariage avec Jeanne Solignac. Fait à Montjézieu, soussigné Guyon Vabrit, praticien.	
9981	1644/05/09	Accord	Busses (Salmon)	<b>Ségalla Pierre Carlac Pierre</b>	Accord entre Pierre Ségalla, fils d'autre feu Pierre, assisté de son cousin Etienne Ségalla, d'une part et Pierre Carlac et son épouse Catherine Vignes, d'autre part. Carlac devra s'acquitter en un an de la somme de 129 livres 10 sols due à divers titres à Pierre Ségalla. Fait à Montjézieu soussigné Jean de Boissonade, sieur de Malrenier, Me Gaspard Boissonade greffier d'Auxillac.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9936	1643/09/08	Arrentement	Reilles (Salmon)	<b>Ségalla Raymonde Jouve Jean</b>	Raymonde Ségalla de Reilles, paroisse de Salmon, veuve de Pierre Ducel, administratrice des biens et personnes de Guillaume Ducel, son fils, arrente à Jean et autre Jean Jouve (?), père et fils de Reilles, l'ensemble des biens ayant appartenu à son mari, consistant en prés, champs, bois, pour le temps de 6 années et la quantité de 10 sétiers (4 froment, 1 seigle, 1 vigne, 2 orge, 2 avoine). Raymonde devra mettre à leur disposition une paire de boeufs estimée 78 livres ainsi que 7 sétiers de semence. Fait à Montjézieu.	
9929	1643/07/22	Quittance	Le Pin, Compierre (Rouergue)	<b>Solignac Antoine Pourtal Antoine</b>	Antoine Pourtal, de la ville de Compierre, diocèse de Rodez, comme mari et seigneur des biens dotaux de Jeanne Vidal, sa femme, reconnaît avoir reçu d'Antoine Solignac du Pin, la somme de 45 livres due à sa femme pour ses droits de légitime que ledit Solignac s'était chargé de payer en vertu du contrat signé entre lui et Jean Vidal dit Laurent, neveu de ladite Vidal. Fait à Chirac, maison de Jean Hugonnet maître tailleur, soussigné Jean Roudier du Ségalla.	
9997	1644/10/03	Quittance	le Pin, Montjézieu	<b>Solignac Antoine Vidal Robert, maçon</b>	Robert Vidal, maçon de Montjézieu, reconnaît avoir reçu de Jean Laurent, par les mains d'Antoine Solignac du Pin, la somme de 60 livres en paiement des droits de légitime, sur les biens de feu Pierre Vidal et Guillaumette Aragon ses père et mère desquels Solignac est tenancier et acquéreur de Jean laurent son neveu. Fait à Montjézieu.	
9970	1644/04/10	Quittance	Busses (Salmon) la Roque-Guison (Banassac)	<b>Solignac Guillaume Bernier Guillaume, laboureur</b>	Guillaume Bernier, laboureur de la Roque-Guison, paroisse de Banassac, reconnaît avoir reçu de Guillaume Solignac de Busses, paroisse de Salmon, par les mains de son beau frère, Laurent Ségalla, la somme de 47 livres 4 sols, en paiement de la constitution faite à feu Ysabeau Solignac première femme dudit Bernier et soeur dudit Solignac. Fait à Montjézieu.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9961	1644/02/16	Testament	Le Monastier	<b>Souques Guillaume, prêtre</b>	Testament de Me Guillaume Souquet, prêtre et chapelain de Notre Dame de la paroisse du Monastier, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré dans l'église du Monastier. Après divers legs pieux, il lègue à François, Jeanne et Françoise Souques, ses frères et soeurs et à chacun la somme de 100 livres payable en 3 paiements en 3 ans. A Catherine, Marie, Marguerite et Anne Orsivals, ses nièces et à chacune la somme de 100 livres, à Guillaume, François et Pierre Souques, ses neveux, fils de son frère François, la somme de 200 livres à partager entre eux, à Marie, leur soeur, la somme de 100 livres. A Bernard autre fils de François, la somme de 200 livres et veut que son héritier l'entretienne et le nourrisse pendant 5 ans comme écolier du collège de Rodez. A Jean, Anne et Marie Dieulofès, enfants de Me Pierre Dieulofès notaire de Chirac et à chacun, la somme de 100 livres, à Françoise Souques, sa nièce du village de Reilles (?), la somme de 300 livres et 5 cannes de serge qu'il a dans un coffre, pour faire une robe, à Antoine Orsival, son neveu, fils de sa soeur Jeanne, la somme de 30 livres. Il nomme héritiers universels ses neveux François et Jean Souques. Fait et récité au Monastier dans la maison du testateur, soussignés Me Jean Raynal prêtre et curé du Monastier et Pierre Hugonnet.	
9946	1643/12/27	Obligé	Lescure (Banassac), Bosses (Trélans)	<b>Valdony Etienne Flourou Louis, laboureur</b>	Etienne Valdony, laboureur du village de Busses, paroisse de Trélans, tant en son nom que de celui de Marguerite Salle sa femme, reconnaît devoir à Louis Flourou du village de Lescure, paroisse de Banassac, la somme de 80 livres, 9 livres au titre d'une obligation consentie par Anne Salle, veuve de Gabriel Parayre, sa belle mère (reçue Me Gabriel Noyrigat notaire de saint Laurent le 20/04/1619), la somme de 25 livres en un boeuf de 3 ans, la somme de 16 livres en numéraire et la somme de 30 livres pour reste .....	
9946	1643/12/27	Obligé	Lescure (Banassac), Bosses (Trélans)	<b>Valdony Etienne Flourou Louis, laboureur</b>	<u>Suite de l'acte</u> ..... de la constitution faite à Claire Valdony, femme dudit Flourou, due par Catherine Portallier, nièce dudit Valdony dont il est tuteur. Il s'engage à payer la somme en un an sauf les 30 livres dus par Catherine Pourtallier qu'il ne paiera que lorsqu'elle aura atteint l'âge de 17 ans. Valdony donne à titre de garantie, un champs et une castagnède sis au village de Busses. Fait à Montjézieu, soussignés Jean Cabrit, clerc et Me Jean Valentin marchand du Monsatier.	

Ph.	Date	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9896	1643/03/01	Quittance	Reilhès (Salmon), le Monastier	<b>Vedrinnes Jean, maître tisserand</b> <b>Ducel Antoine, laboureur</b>	Jean Védriennes, maître tisserand du Monastier, reconnaît avoir reçu d'Antoine Ducel, fils de feu Jean, laboureur du village de Reilhès, paroisse de Salmon, la somme de 90 livres en tant moins de la constitution faite à sa femme Astrugue Ducel, fille de feu Bringuier. Fait à Montjézieu, soussignés Jean Cabrit, clerc et Védriennes.	
9919	1643/05/25	Contrat de mariage	Les Ayguières (Chanac), Montjézieu	<b>Vincens André</b> <b>Cabannes Catherine</b>	Contrat de mariage entre André Vincens, fils de Jean et N.Gosse, du lieu des Ayguières, paroisse de Chanac, d'une part et honnête fille, Catherine Cabannes, fille de Jean et de Anne Bonafieu de Montjézieu. André est assisté de son frère Etienne, héritier de leur père et de ses 2 autres frères Jean et Antoine. Les parents d'Anne constituent en dot à leur fille, la moitié de tous leurs biens, tant maternels que paternels, à la condition de les prendre avec eux sous leur toit. Si ce n'était possible les futurs leur donneraient une pension annuelle consistant en une maison paillers et étable ainsi que la quantité de 3 sétiers (1 froment, 1 seigle et 3 émines d'orge), un quartier de 22 livres de pourceau salé, 2 boisseaux de sel et une coupe d'huile de noix. Ils pourront prendre du bois et des fruits pour leur usage dans les biens donnés. Ils pourront récupérer leur lit garni et tous les 3 ans recevront une robe et un habit, une chemise chaque année. André devra apporter la somme de 400 livres. Fait à Montjézieu dans la maison des Cabannes, soussignés Jean de Boissonade, sieur de Malrenier et Jean Cabrit clerc.	